



PNGF

Plateforme Nationale de Dialogue
sur la Gouvernance Foncière

Retraite annuelle du comité de pilotage (COPIL) de la Plateforme Nationale de dialogue sur la Gouvernance Foncière (PNGF) au Sénégal

Hôtel Royal Saly 18, 19, 20 Septembre 2025



RAPPORT

Appui financier de :



Abréviations et Sigles

ADS : Association des Départements du Sénégal
AJS : Association des juristes sénégalaises
AMS : Association des Maires du Sénégal
ARD : Agence Régionale de Développement
ASAMM : Projet d'appui à la sécurité alimentaire et à la mise en marché de la région de Matam
CCIAD : Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar
CNCR : Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux
CNES : Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
CNP : Conseil National du Patronat
CNULD : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (UNCCD en anglais)
CONGAD : Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
CRAFS : Cadre de Réflexion et d'Actions sur le Foncier du Sénégal
CRCR : Conseil Régional de Coopération et de Concertation des Ruraux
FAO : Food and Agriculture Organization/ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
GDSP : Groupe de Dialogue Social et Politique
GDT : Gestion Durable des Terres
GES : Groupements Economiques du Sénégal
GIZ : Coopération technique allemande
ILC : International Land Coalition
IPAR : Initiative Prospective Agricole et Rurale
ISEP : Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
LOASPH : Loi d'orientation agro sylvo pastorale et halieutique
MDES : Mouvement des Entreprises du Sénégal
ONGES : Ordre National des Géomètres Experts du Sénégal
PNGF : Plateforme Nationale de Gouvernance Foncière
PROCASEF : Projet Cadastre et Sécurisation Foncière
REELS : Réseau des élus locaux du Sénégal
REPES : Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement (REPES)
RF : Réforme foncière
RIPOSTES : Projet de Résilience et de Reforestation intensive pour la sauvegarde des territoires et des écosystèmes au Sénégal
SAED : Société nationale D'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta de Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé.
SECEP : Secrétaire d'Etat aux Coopératives et à l'Encadrement Paysan
UAEL : Union des associations des élus locaux
UNACOIS : Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
ZAI : Zone aménagée pour l'investissement
ZES : Zone économique spéciale

Onze (11) sessions ont marqué le déroulement de la retraite :

- Cérémonie d'ouverture
- Bilan de la mise en œuvre des activités
- Gouvernance et fonctionnement de la PNGF (animation et vie des collèges)
- Instruments de communication
- Auto-évaluation du fonctionnement des plateformes locales
- Contribution de la PNGF aux réformes en cours
- Validation de note méthodologique de l'étude sur les dynamiques et pratiques foncières locales
- Convergences partenariales (échanges avec la PTF et projets fonciers)
- Préparation du prochain forum national sur le foncier
- Planification/ feuille de route 2025-2026
- Cérémonie de clôture.

Session 1 : Cérémonie d'ouverture

Pour renforcer le dialogue multi-acteurs des différentes parties prenantes de la gouvernance foncière, la Plateforme Nationale de dialogue sur la Gouvernance Foncière (PNGF) a organisé comme à l'accoutumée, une retraite annuelle de son COPIL du 18 au 20 septembre 2025 à Saly, en vue de partager les réflexions majeures sur la gouvernance foncière au Sénégal dans un contexte politique marqué par l'accession au pouvoir d'un nouveau régime.

La cérémonie d'ouverture, placée sous la présidence du Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Coopératives et à l'Encadrement Paysan (SECEP) a été ponctuée par plusieurs allocutions.

Monsieur Tanor Meissa DIENG, Président de la PNGF, a fait une introduction générale pour repréciser le contexte général et les objectifs de cette retraite. Il a saisi cette occasion pour féliciter les participants de leur déplacement en accordant une



mention spéciale aux membres du Comité technique qui a assuré la préparation scientifique et organisationnelle de cette retraite annuelle. Avant de clore son allocution, M. DIENG a remercié les partenaires techniques et financiers qui ont appuyé l'organisation de cette retraite (PROCASEF et ILC). Il a encouragé la SAED (en tant que membre du COPIL) qui a financièrement participé à la tenue de la retraite. Sur cette lancée, il a invité les autres membres du COPIL à s'inspirer de cet exemple qui permet de

mobiliser des ressources endogènes au sein même des membres de la PNGF.

Selon M. DIENG, cette retraite est une opportunité pour consolider les acquis de la PNGF, partager le bilan des années 2023, 2024 et 2024 (sachant qu'une retraite n'a pas eu lieu en 2024) ; réfléchir sur la structuration et la fonctionnalité des collèges et des plateformes locales ; valider la méthodologie de mise en œuvre de l'étude sur les dynamiques et pratiques foncières locales, contribuer à la réflexion sur la réforme foncière ; préparer le prochain forum foncier national et élaborer la prochaine feuille de route.

M. DIENG a terminé son allocution par des remerciements à l'endroit du Ministère en charge de l'Agriculture, qui assure la présidence de la PNGF et plus particulièrement au Directeur de cabinet, du fait de sa disponibilité et sa capacité d'écoute qui facilitent la collaboration entre la PNGF et le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage.

Au nom des élus, **Dr Abdou Aziz MBODJI, maire de Ndiedieng** (région de Kaolack) a insisté sur la diversité des membres de la PNGF qui est de nature à enrichir les échanges et à encourager le partage et la confrontation d'expériences diversifiées. La PNGF est un cadre pertinent d'échanges sur les nouveaux enjeux en lien avec le foncier (aménagement du territoire, l'Acte 4, les pôles territoires etc.).

Les élus locaux sont quotidiennement interpellés sur les questions foncières, l'aménagement des espaces, l'accès au logement, et le maintien



de la cohésion sociale face aux conflits fonciers. Les élus locaux sont tenus d'apporter des réponses à ces interpellations. Ces cadres d'échanges leur donnent l'occasion de partager les pratiques dans leurs communes respectives et de trouver des éléments de réponse et d'argumentaires aux différentes interpellations locales. Il a invité le COPIL à renforcer la communication avec la population locale par des activités organisées à la base (échelle communautaire) afin de mieux renforcer la légitimité de cette plateforme. Pour une gouvernance du foncier, M. le Maire suggère la mise en place de mécanismes simples et accessibles de communication, la promotion de la digitalisation des processus de gouvernance foncière. Sur ce registre, il souhaite que l'Etat décline une feuille de route claire vers la réforme foncière déjà annoncée par les autorités étatiques. Cette prochaine réforme devra s'inspirer et valoriser certaines spécificités des territoires. La Plateforme est un bon cadre pour assurer le processus de réforme inclusive au Sénégal, en ce sens qu'elle réunit l'ensemble des parties prenantes de la gestion du foncier.

Dr Laure TALL, Directrice exécutive de IPAR a pris la parole au nom du Secrétariat du



COPIL. Elle est revenue sur les responsabilités de l'IPAR qui assure le secrétariat technique, pour le bon fonctionnement de la plateforme. Elle salue aussi la dynamique collective qui anime les membres du COPIL. Cette retraite est une opportunité dira-t-elle pour consolider les acquis. Elle permettra non seulement de partager le bilan des activités passées, mais aussi de valider la note méthodologique de l'étude sur les dynamiques et pratiques foncières locales et de dégager les perspectives.

Elle a terminé son allocution par des mots de remerciements à l'endroit des partenaires financiers et techniques, du fait de leur appui constant dans le fonctionnement de la plateforme nationale de dialogue sur la gouvernance foncière.

M. Demba SOW du PROCASEF a rappelé les objectifs de ce projet qui vise notamment à appuyer l'Etat dans tout processus de réforme foncière qui serait engagée. Le PROCASEF a en effet constaté que le cadre juridique du secteur foncier ainsi que les mécanismes de gouvernance sont inadéquats ; les informations foncières sont peu fiables sans oublier l'absence d'un cadastre universel. Le PROCASEF est en train de mettre en place des outils au profit des communes, qui pourront être utilisés en perspective d'une réforme foncière. M. SOW a particulièrement insisté sur la promotion du dialogue sur le foncier. C'est à ce titre que le PROCASEF soutient et renforce les initiatives de la plateforme nationale de dialogue sur la gouvernance foncière dont l'étude sur les dynamiques foncières locales, thème central de cette retraite visant à améliorer la gestion foncière de manière consensuelle. Le projet salue l'implication de cinq universités publiques, de l'IPAR et de l'ISRA, rappelant qu'un véritable dialogue sur le foncier doit se nourrir d'expériences avérées et des résultats de Recherche.



M. Moise MBIMBE de l'International Land Coalition (ILC) qui est intervenu en ligne a particulièrement salué l'inclusivité et le dynamisme de la PNGF du Sénégal dont les objectifs s'inscrivent en droite ligne avec les

orientations de ILC qui visent une gouvernance foncière pour et avec les personnes, en répondant aux besoins et en protégeant les droits de ceux qui vivent sur et de la terre. M. MBIMBE a réaffirmé la disponibilité de ILC à poursuivre son partenariat avec la PNGF.

Le CNCR qui assure la vice-présidence du COPIL de la PNGF a été représenté par Monsieur **Babacar DIOP**. M. DIOP a rappelé le rôle central du foncier dans le



développement national et local. La terre nous fournit l'eau, la nourriture et les ressources naturelles nécessaires à la vie. La PNGF doit formuler des propositions consensuelles de réforme en direction des autorités étatiques. La société civile (CRAFS) a harmonisé ses positions en produisant un document de position sur la réforme foncière. La PNGF qui réunit d'autres acteurs (en plus de la société civile) doit faire de

même en produisant un document consensuel sur la réforme foncière. M. DIOP a invité la PNGF à formuler des propositions de réformes avec un argumentaire précis et clair. Les organisations de la société civile contribueront efficacement à la formulation de propositions de réforme pour le compte de la PNGF. Elles sont également prêtes à mener des mobilisations de plaidoyer.

M. Dibril DIOP Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Coopérations et à l'entrepreneuriat paysan a magnifié la constance de la PNGF depuis sa mise en place en 2014 et souhaite qu'elle reste un partenaire de premier plan de l'Etat en matière de réflexion et d'appui à l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.



La PNGF accompagne l'Etat dans la formulation et l'appui à la mise en œuvre de politiques publiques. Elle participe également à l'instauration d'une stabilité sociale en promouvant le dialogue entre acteurs. La composition de la Plateforme (société civile, services étatiques, élus locaux, secteur privé, organisations paysannes, chercheurs etc...) est un avantage pour la consolidation du dialogue entre parties prenantes.

Cette retraite est une occasion pour aborder les points d'attention d'actualité. Il s'agit notamment de la prévention et de réduction des conflits fonciers qui sont devenus récurrents ; la cohabitation apaisée entre les communautés locales et les investissements privés et publics, tout en renforçant les droits fonciers des exploitations familiales.

M. DIOP a remercié les membres de la PNGF qui ont activement contribué à la révision de la LOASPH et à l'élaboration du décret d'application du code pastoral.

M. DIOP a rappelé l'annonce d'une réforme foncière faite par le Gouvernement dans ses documents de cadrage politique (Vision Sénégal 2050, Stratégie nationale de développement etc.), d'où l'intérêt des conclusions de ce conclave qui sont attendues avec impatience et qui seront exploitées à bon escient pour alimenter les réformes engagées par l'Etat. La prochaine réforme devra s'inscrire dans une option de justice sociale et de souveraineté alimentaire. C'est sur ces mots, qu'il a déclaré ouverte la

retraite annuelle de la Plateforme nationale de gouvernance foncière, tout en souhaitant, plein succès aux travaux.



Vue d'ensemble du présidium

Session 2 : Bilan de la mise en œuvre des activités

Cette session a passé en revue la mise en œuvre des activités de la plateforme inscrites dans le plan stratégique 2023-2025. Présenté par le Comité technique, ce bilan a donné les résultats saillants ci-après :



Présentation du bilan (2023-2024-2025) par Mme Nicole Chaby hary MONTEIL du Comité technique

- **Capitalisation et Production de connaissances dans la gestion du foncier**
Trois études ont été réalisées au courant de cette période : la problématique de la sécurisation du foncier pastoral dans le bassin arachidier ; la sécurisation du foncier pastoral dans la zone sylvopastorale et les investissements à incidence foncière dans l'arrondissement de Méouane. Une note conceptuelle de l'étude sur les dynamiques et pratiques foncières locales a été également élaborée par le collège de la recherche.

- **Restructuration du COPIL**

- mise en place de six (6) Collèges (secteur public, secteur privé, organisations de la société civile, Recherche, élus, partenaires techniques et financiers)
- finalisation et validation du plan stratégique du COPIL (2023-2027) ;
- Mise en place d'une commission spécialisée (GDT) ;

- **Promotion, consolidation des cadres locaux de dialogue**

- Consolidation des plateformes locales déjà existantes (Ziguinchor, Medina Yoro Foula, Podor) ;
- Mise en place de nouvelles plateformes à Sédhiou, Bassin arachidier (Kaolack, Kaffrine), Zone sylvopastorale (Louga) et la finalisation du processus des Niayes à Méouane ;
- Appui à la mise en place de plateforme émergente (Dagana).

- **Renforcement du dialogue au niveau national et international**

- Tenue de la 6ème édition forum national du foncier (décembre 2023 à Dakar) ;
- Organisation d'un Panel de haut niveau sur les 60 ans de la loi sur le domaine national (juin 2024 à Diamniadio) ;

- Initiative conjointe CNULD-FAO et PNGF pour intégrer la sécurité foncière dans les initiatives de restauration des terres organisée dans les six zones éco géographique (septembre -novembre 2024) ;
- Participation à la 16e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la désertification (COP 16), tenue en décembre 2024 à Ryad.
- **Appui à la mise en place d'outils de gouvernance foncière**
Réactualisation de la charte locale de gouvernance foncière de l'arrondissement de Méouane (mars 2025) ;
- **Défis à relever**
 - Encourager et renforcer la synergie d'action entre les membres de la PNGF afin d'assurer la pérennisation des acquis.
 - développer des stratégies de mobilisation de ressources pour réduire la dépendance aux projets ;
 - valoriser les productions et résultats de la PNGF ;
 - assurer un accompagnement soutenu des plateformes locales ;
 - soutenir l'élaboration de documents de cadrage pour le fonctionnement de ces cadres ;
 - favoriser davantage l'implication des autorités déconcentrées ;
 - éviter les initiatives dispersées entre les partenaires techniques et financiers (PTF) ;
 - harmoniser et mettre en cohérence les interventions ;
 - dynamiser la vie des collègues.

- **Synthèse des ressources mobilisées**

Pour la période 2023-2025, la PNGF a mobilisé des fonds avec différents partenaires. Le tableau ci-dessous met en évidence l'ensemble des partenaires et les montants mobilisés,

Partenaires	Projet / Action	Montant (F CFA)	Période	% du budget stratégique (1 402 000 000)
ILC	Fond Catalytique / CFN Sénégal	40 010 400	2023-2025	2,87 %
ILC	Fonds catalytique / Consultations nexus GDT/Gouvernance foncière	8 290 000	Août 2024-Sep 2024	0,59 %
PROCASEF	PROCASEF / Soutien dialogue multi-acteurs	195 530 419	Nov. 2022-Juillet 2026	13,95 %
GIZ	SEEN SUUF	34 008 715	Janv. 2023-Mai 2024	2,43 %
FAO	RIPOSTES	14 754 600	Nov. 2023-Mars 2024	1,05 %
FAO / UNCCD	Initiative conjointe nexus GDT/DF	18 018 800	Sept. 2024-Déc. 2024	1,28 %
Fondation BOSH	Initiative conjointe nexus GDT/DF	6 559 570	Déc 2024	0,47 %

Partenaires	Projet / Action	Montant (F CFA)	Période	% du budget stratégique (1 402 000 000)
ALING / ALIGN	Promouvoir de l'investissement responsable et la consultation dans les processus d'investissement foncier	16 934 158	Sept. 2024-Mars 2025	1,21 %
Total mobilisé		334 106 662		23,83 %

Cette présentation a suscité les débats ci-après :

- L'assistance a déploré le déficit de communication entre la Plateforme et les membres. A ce titre, il est recommandé d'améliorer les stratégies de communication (interne et externe) et surtout de diffusion et de valorisation des productions de la Plateforme.
- Les plateformes locales sont en général dans une léthargie. Elles souffrent d'un déficit d'animation, alors qu'elles
- jouer les premiers rôles dans la vie de la Plateforme nationale qui devait s'appuyer sur ces ramifications opérationnelles que constituent les plateformes locales.
- Afin de mieux se conformer aux enjeux encours, la Plateforme doit prendre en compte les implications foncières dans le processus de mise en place des Pôles territoires lancés par le Gouvernement.
- Il a été salué la capacité de mobilisation de la Plateforme, qui organise depuis une dizaine d'années des conclaves sur le foncier avec la participation de toutes les parties prenantes de la gouvernance foncière. La Plateforme est en train de réussir un challenge de mettre ensemble des acteurs aux intérêts divergents (société civile, secteur public etc.).
- L'ouverture de la Plateforme vers d'autres thématiques en lien avec le foncier est à consolider et à magnifier (eau, pastoralisme, changement climatique, ressources minières, foresterie etc...). La Plateforme ne doit plus rester figer sur le foncier stricto sensu, mais toucher toutes ces thématiques connexes. La mise en place de la commission spécialisée Gestion Durable des Terres (GDT) s'inscrit dans cette dynamique.
- Contribuer à l'amélioration de la fertilité des sols, lutter contre la dégradation des terres en intégrant l'agroforesterie dans les systèmes agricoles et en sécurisant davantage le domaine protégé géré par les collectivités territoriales;
- La perte des terres doit être compensée par la récupération d'autres terres dans le cadre d'opérations de gestion durable des terres (GDT). Ces activités de sensibilisation et de plaidoyer doivent être inscrites dans la prochaine feuille de route.
- La structuration engagée par la Plateforme consistant à mettre en place des Collèges et des plateformes locales est à encourager. Toutefois, au-delà de la mise en place, le défi est de faire vivre ces Collèges et plateformes locales.
- Les organisations membres de la Plateforme doivent contribuer à alimenter le site de la Plateforme en y diffusant toutes informations pertinentes en lien avec les activités de la Plateforme.

- Les interconnexions entre les plateformes locales et la Plateforme nationale sont à clarifier. Les préoccupations des plateformes locales doivent être portées et défendues par la Plateforme nationale. Les plateformes locales peuvent servir de relais entre l'échelle nationale et l'échelle locale. Par exemple dans l'arrondissement de Méouane, une bonne partie des terres (plus de 60%) échappe aux collectivités territoriales à cause des concessions minières.
- Les études réalisées par la Plateforme ne sont pas mises à la disposition des plateformes locales qui doivent accompagner le processus de mise en application des recommandations formulées dans ces différentes études.
- A l'instar de la SAED, les autres structures étatiques doivent appuyer les initiatives de la Plateforme. De même, les investisseurs privés sont invités à soutenir les activités de promotion du dialogue impulsées par la Plateforme sur la gouvernance des ressources naturelles.
- Chaque étude réalisée par la Plateforme devra faire objet d'une note synthétique pour faciliter son exploitation.
- Le Collège de la recherche peut assurer des sessions de renforcement des capacités en direction des élus locaux, chefs de village, autorités administratives et autres acteurs territoriaux dans la gouvernance du foncier.
- La légitimité est la principale force de la Plateforme. Ce qui lui confère le positionnement stratégique auprès de l'Etat et des différents partenaires techniques et financiers.
- La plateforme devra dans le cadre de ses propositions de réforme, réfléchir sur la cohabitation apaisée entre le droit moderne et les pratiques foncières coutumières.
- Nécessité de mener une réflexion sur les réserves foncières notamment pour les générations futures.



Débat général, suite à la présentation du bilan

Session 3 : Animation et vie des collèges

Cette session a été introduite par un rappel des réflexions initiées à l'atelier d'échange sur la restructuration du COPIL. Une interrogation qui a lancé les débats : Que faudrait-il faire pour une bonne représentation et un fonctionnement optimal des collèges ? Beaucoup de contributions/recommandations ont été recueillies suite à cette question introductive.



- Au moment de leur mise en place, les Collèges n'avaient pas de plans d'actions et des indicateurs précis pour orienter leur fonctionnement. C'est ce qui est à l'origine de leur léthargie.
- Un mécanisme efficace de coordination et de suivi des Collèges doit être mis en place. Il devra être bien défini avec l'élaboration de plans d'actions claires avec des indicateurs précis. Les plans d'actions devront définir les rôles et responsabilités au sein de chaque Collège.
- La stratégie de communication de la Plateforme devra prévoir des modalités de communication permanente avec les Collèges et des moyens de vulgarisation des actions menées par chaque Collège.
- Les plans d'actions prévoient des sessions de renforcement des capacités des membres de chaque collège notamment sur les stratégies de mobilisation des ressources pour une autonomisation financière des collèges.
- Pour le Collège des élus, les membres devront être renouvelés après chaque élection territoriale.
- Des passerelles d'interrelation doivent être aménagées entre les différents collèges. Ces plages de convergence entre collèges sont nécessaires pour un partage d'expériences et d'informations.
- Certaines exigent une présidence tournante pour mieux impliquer tous les membres dans le fonctionnement des Collèges. D'autres estiment que chaque collège devra être dirigé par un lead permanent pour faciliter l'animation de son collège.
- La structuration peut être différente d'un collège à un autre. L'essentiel est de parvenir à un bon fonctionnement interne et un déroulement satisfaisant des activités. Certains ont proposé des "sous-collèges"
- Toute structure qui veut intégrer un Collège est la bienvenue. La Plateforme est ouverte à tout acteur foncier respectant les orientations et la vision de la Plateforme.
- Chaque Collège doit au moins tenir deux réunions semestrielles par an.
- Au-delà de la structuration, les Collèges doivent partager leurs résultats, acquis, activités réalisées (dans le cadre de la Plateforme et hors Plateforme). La Plateforme devra capitaliser toute cette moisson et alimenter son site.

Suite à ces échanges en plénière, chaque Collège a travaillé en interne avant de proposer des pistes d'amélioration conformément à une matrice harmonisée. Après exploitation de ces rapports (cf. annexe n°01), les éléments synthétiques suivants peuvent être retenus.

Tableau de synthèse des propositions des six groupes de travail

Collège	Structuration et fonctionnement	Activités majeures proposées	Suggestions d'amélioration
Collège des Organisations de la Société Civile (OSC)	Comité de pilotage et comité technique souples et informels ; coordination tournante annuelle assurée par une organisation lead.	Feuille de route adaptée aux enjeux fonciers ; capitalisation des actions ; dialogues multi-niveaux ; plaidoyer pour le CRAFS ; soutien aux victimes d'accaparements ; promotion de l'accès foncier femmes/ jeunes ; missions de benchmarking.	Collaboration inter-collèges ; réunions périodiques ; système d'information interne efficace.
Collège des Élus	Présidence assurée par l'UAEL ; membres : AMS, ADS, REELS, REPES ; coordination entre associations d'élus locaux.	Réunion de cadrage ; plan d'action budgétisé ; débats thématiques ; ateliers sur réforme foncière et acte 4 ; renforcement collaboration élus-parlementaires ; formations sur le contentieux foncier.	Appui du COPIL au plan d'action ; réunions avant/après activités PNGF ; animation du groupe WhatsApp.
Collège de la Recherche	Coordination tournante annuelle ; réunions semestrielles ; participation au bulletin du COPIL.	Études sur commande ; recherches sur arrangements fonciers ; cartographie des structures ; animations scientifiques ; élaboration de notes politiques.	Bilan annuel présenté au COPIL ; meilleure visibilité et intégration institutionnelle.
Collège du Secteur Privé	Critères d'adhésion définis ; membres : CNP, CNES, CCIAD, MDES, ONGES, UNACOIS, REAL, GES ; bureau sommaire (président et rapporteur) ; réunions trimestrielles avec compte rendu.	Plaidoyer pour la sécurité foncière ; veille juridique ; capitalisation de bonnes pratiques ; forum « Foncier et investissement » ; études comparatives ; appui à la dématérialisation ; cartographie des zones économiques.	Charte de la Plateforme à formaliser ; harmonisation des réunions inter-collèges ; communication intersectorielle ; co-construction de positions ; transparence du COPIL.
Collège des Partenaires	Émanation du sous-groupe PTF	Appui au processus de gouvernance foncière ;	Formalisation du Collège PTF dans

Techniques et Financiers (PTF)	sur le foncier ; FAO et GIZ représentants au COFIL ; statut d'observateur et de conseil.	réunion PTF–PNGF pour coordination ; feuille de route commune ; appui au dialogue national et territorial.	le sous-groupe foncier ; clarification des modalités de coordination avec la PNGF.
Collège du Secteur Public	Présidence tournante ; secrétariat pour animation et suivi ; comité technique et groupes thématiques ; points focaux régionaux désignés.	Feuille de route ; stratégie de fundraising ; cartographie des structures ; ateliers de structuration ; études conjointes ; plaidoyer ; formation en droit foncier ; harmonisation du cadre légal et gestion des conflits.	Mobilisation financière (cotisations, subventions) ; communication interne ; synergies inter-collèges ; renforcement technique et pérennisation institutionnelle.

Synthèse transversale des travaux des six collèges

Les six collèges de la PNGF ont formulé des propositions convergentes autour de la structuration, du dialogue multi-acteurs, du plaidoyer et du renforcement des capacités.

Les priorités communes et les leviers d'action inter-collèges identifiés sont présentés ci-dessous.

- Priorités communes identifiées

- **Structuration et gouvernance interne** : coordination tournante pour favoriser la participation équitale et définition de rôles clairs et de mandats.
- **Dialogue multi-acteurs** : Nécessité d'organiser des cadres de concertation réguliers (fora, ateliers, tables rondes) réunissant l'État, les collectivités, le secteur privé, la société civile, les chercheurs et les PTF ;
- **Plaidoyer et appui aux réformes foncières** : Implication concertée dans les processus de réforme foncière, promotion de la sécurisation foncière des populations locales, femmes et jeunes, production de notes de position et de plaidoyer communs pour influencer les politiques publiques.
- **Renforcement des capacités** : Formation et sensibilisation des acteurs (élus, OSC, administrations, entreprises) sur le droit foncier, les mécanismes de résolution des conflits et les procédures administratives, partage d'expériences et capitalisation des bonnes pratiques nationales et internationales.
- **Communication et information**, création de systèmes d'information internes et inter-collèges (groupes numériques, bulletins, bases de données), Amélioration du reporting et du suivi des activités, valorisation des productions et actions de chaque collège.

- **Suivi-évaluation et capitalisation** : Organisation de bilans périodiques par collège et au niveau global, mise en place d'indicateurs communs de suivi des activités de la PNGF, capitalisation des résultats et diffusion des acquis auprès des décideurs.
- **Pérennisation institutionnelle et financière** : Développement de stratégies de financement durable (cotisations, partenariats, subventions).
- **Recommandations transversales pour le COPIL de la PNGF**
 - **Institutionnaliser le fonctionnement des collèges** dans la Charte de la Plateforme (composition, mandat, périodicité des réunions, coordination tournante).
 - **Mettre en place un mécanisme de coordination inter-collèges**, sous la forme d'un comité restreint chargé d'assurer la cohérence des activités et la communication.
 - **Élaborer une feuille de route consolidée de la PNGF** intégrant les plans d'action de chaque collège.
 - **Créer un fonds commun d'appui** aux activités des collèges, alimenté par les contributions des structures membres, les subventions publiques et l'appui des PTF.
 - **Renforcer la visibilité et la diffusion des résultats** à travers un bulletin semestriel et un rapport annuel de la PNGF.

Session 4: Auto-évaluation du fonctionnement des plateformes locales

La consolidation des plateformes déjà existantes et la mise en place de nouvelles plateformes locales ont été saluées par les participants. Ce processus à renforcer a fait objet d'un panel regroupant les points focaux des différentes plateformes locales (installées ou en cours). ce panel qui a été modéré par Monsieur Khaly FALL de la SAED, a vu la participation de sept plateformes locales (Ziguinchor, Niayes, Matam, Kaffrine, Podor, Louga et Dagana en cours de mise en place.

❖ **Plateforme de Ziguinchor : Abdou Aziz Badji CRCR coordonnateur**

La plateforme coordonnée par le CRCR de Ziguinchor et le secrétariat technique est assuré par l'Agence régionale de développement. Cette plateforme régionale est structurée en commissions techniques. L'animation quotidienne était assurée par un étudiant qui était financièrement pris en charge par la Plateforme. Par manque de moyens, l'étudiant a été démobilisé et les réunions ne sont plus régulières. La Plateforme avait bénéficié de l'appui financier de l'Agropole Sud. Certaines structures locales (ISRA, Université etc.) ont déjà désigné leurs représentants au sein de la plateforme. La bonne organisation et cette volonté de réunir des acteurs assez diversifiés avait amené l'ARD à faire la promotion de telle plateforme auprès des ARD des autres régions afin d'appuyer de telles initiatives.

❖ **Plateforme de la zone des Niayes : El Hadji Diop coordonnateur**

Cette plateforme nouvellement créée réunit les quatre communes de l'arrondissement de Méouane (Mboro, Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Méouane). Elle est mise en place en février 2025. La plateforme est dirigée par un bureau et des commissions sont mises en place. La présidence est assurée par un élu (maire de Taïba Ndiaye), la vice-présidence par les sociétés minières (le Parc Eolien) et la société civile assure la coordination. Le processus de mise en place a été enclenché par la PNGF dans le cadre du projet de dissémination des DV.

Un budget prévisionnel de 9 millions est adopté dans l'actuel plan d'action. La plateforme a organisé des sessions de formation sur la législation foncière, des émissions au niveau des radios locales et contribué à la mise à jour de la charte locale de gouvernance foncière. Au-delà des élus et des organisations de la société civile, la plateforme comprend les sociétés privées installées dans la zone (ICS, GCO, parc Eolien, sociétés d'énergie etc...). La principale contrainte à laquelle la plateforme est confrontée est la réticence des commissions domaniales des communes qui estiment être dépossédées de leur pouvoir par la plateforme, qui, à travers ses animateurs fait des tournées de sensibilisation, de formation et d'éveil citoyen auprès des communautés.

❖ **Plateforme de Matam : Mouhamadou GAYE RADDHO**

Cette région est riche en ressources minières et pastorales. Ce qui a justifié en partie la mise en place de cette plateforme qui malheureusement depuis quelques années est tombée dans une léthargie. Cette plateforme était appuyée au départ par FAO/IPAR et le projet ASAMM (SAED). Depuis la clôture de ce projet et la fin des financements de la plateforme nationale, la plateforme n'a plus tenu de réunions. Cette plateforme était présidée de façon tournante par un conseil départemental, la vice-présidence par la société civile et le secrétariat par le secrétaire général du conseil départemental qui assure la présidence. Les conseils départementaux (instances politiques) sont en

bonne partie responsables de cette léthargie selon M. GAYE. Ils avaient demandé à présider la plateforme, mais la volonté et l'engagement ont été faibles. Le principal résultat (élaboration de la charte) a été obtenu grâce à l'appui de CONGAD et ASAMM (SAED). Cette plateforme devra être redynamisée en s'inspirant des modèles réussis des autres plateformes locales. Dans cette perspective, la plateforme devra davantage impliquer l'ISEP, l'ARD, l'Université de Matam et la SAED. Les présidents de conseil départemental ont montré leur indisponibilité à présider une telle instance de dialogue.

❖ **Plateforme de Kaffrine** : Mamadou DIOUF SRADT

La plateforme de Kaffrine a été mise en place en octobre 2023 avec l'appui des projets Seen Suuf de la GIZ et de RIPOSTES de la FAO. Cette plateforme a été mise en place par arrêté du Gouverneur de région. En sus du foncier, elle s'intéresse aux autres ressources naturelles du foncier (ressources forestières, l'exploitation du sel, pastoralisme etc.). Elle intervient en matière de prévention des conflits et de médiation, ainsi que sur les questions de genre. Elle a également inscrit dans son plan de travail l'appui au dialogue entre acteurs, le renforcement des capacités, la recherche et l'innovation foncière en collaboration avec l'université du Sine Saloum. La présidence est assurée par le Gouverneur, la vice-présidence par l'association des maires et la coordination technique par le CRCR. Quatre commissions techniques sont mises en place. Quelques contraintes et défis ont été relevés : absence de mobilisation de ressources propres, faible fonctionnalité des commissions et des plateformes départementales, difficulté à mettre en place la plateforme de Malem Hoddar, absence d'institutionnalisation des relations avec la plateforme nationale.

❖ **Plateforme de Podor** : Abdou Aziz NDIATH SG/CD podor présidence plateforme

Cette plateforme est l'une des plus anciennes. Elle a été mise en place depuis 2018. Elle regroupe 22 communes, le conseil départemental et les services techniques départementaux. Cette plateforme, à l'instar de celle de Matam était initiée par la Plateforme nationale dans le cadre de la dissémination des Directives volontaires. Malgré un départ dynamique avec la réalisation d'activités importantes, la plateforme est devenue inerte depuis quelque temps. Une léthargie est constatée dans son fonctionnement depuis le renouvellement des équipes municipales et départementales, suite aux élections locales de 2022. Il a été demandé à chaque commune de contribuer financièrement au fonctionnement de la plateforme, mais cette requête n'a pas été suivie d'effectivité. Aucune commune n'a cotisé. Elle est parvenue quand même, avec l'appui de partenaires (PROCASEF, ILC...) d'organiser son Assemblée Générale (aout 2023).

❖ **Plateforme de la Zone sylvopastorale (Louga)** : Malick SOW Secrétariat

Cette plateforme mise en place en mai 2024 est présidée par le Gouverneur de région à l'image de celle de Kaffrine. La vice-présidence est assurée par l'association des maires et le secrétariat est co-animé par l'agence régionale de développement et le CRCR.

La plateforme de Ziguinchor à travers Agropole Sud a appuyé dans le processus de mise en place de cette plateforme en termes de partage d'expérience. Une des innovations de cette plateforme est le déroulement d'une mission d'information, de cartographie des acteurs et de diagnostic des enjeux, initiatives, cadres, outils et

expériences pertinentes à prendre en compte dans le processus de mise en place. Malheureusement depuis sa mise en place, le bureau n'a pas fonctionné. Entretemps, le Gouverneur et le Directeur de l'agence régionale de développement ont été mutés et n'exercent plus à Louga. Le secrétariat a récemment relancé le nouveau Gouverneur pour une redynamisation de la plateforme.

❖ **Plateforme de DELTA (Dagana)** Ass NIANG président comité technique
Cette plateforme est en gestation. Pour le moment, c'est un comité d'initiative qui est mis en place (février 2023) en attendant la tenue de l'assemblée générale constitutive prévue avant la fin de l'année. Une feuille de route est déjà élaborée et la SAED appuie le processus en mettant à la disposition du comité d'initiative une équipe d'experts qui accompagne le comité. Ce panel a permis à M. NIANG de capitaliser les réussites et contraintes des autres plateformes locales en vue de la mise en place de celle de Dagana.



Le Président de séance (Khaly FALL/SAED) entouré des panelistes

Echanges et conclusions de cette session :

- Les plateformes locales sont encore largement dépendantes de la plateforme nationale, alors que la recherche de moyens doit d'abord être endogènes et érigée en priorité ;
- les plateformes locales doivent adopter une posture d'autonomisation ;
- la mobilisation des ressources endogènes est importante, la plateforme nationale ne peut assurer tout le financement des plateformes locales ;
- les plateformes ne se limitent pas exclusivement à la thématique foncière, mais touchent tous les secteurs en lien avec le foncier et intéressant les acteurs à la base (changement climatique, pastoralisme, foresterie etc...) ;

- la plateforme de Kaffrine est dans une situation d'attente. Le nouveau Gouverneur a annoncé une rationalisation de la multitude de cadres de dialogue existants dans la région, tout en évitant les plateformes "approche projet" ;
- les plages de collaboration entre plateformes doivent être développées, à l'image du partage d'expériences entre la plateforme de Ziguinchor et celle de Louga dans le processus de mise en place de celle-ci ;
- Eriger en sur priorité la recherche et la mobilisation de ressources propres des plateformes locales et des Collèges. Les plateformes locales peuvent s'inspirer du CRAFS ou de la Plateforme nationale. Les organisations membres de ces structures prennent directement en charge certaines activités. A titre illustratif, IPAR a recruté et mis à la disposition de la PNGF une "Chargée de l'animation et du suivi".
- Certains ont désapprouvé le fait que certaines plateformes locales soient présidées par les gouverneurs qui, en général, ne sont pas disponibles pour assurer le suivi rigoureux des activités et la tenue régulière de réunions de la plateforme ;
- chaque plateforme doit régulièrement préparer un tableau de bord faisant ressortir les activités prévues, réalisées, encours et les contraintes ainsi que les solutions proposées ;
- les réunions en ligne (visio) peuvent être davantage explorées ;
- La plateforme des Niayes est un modèle à dupliquer. Il n'est pas présidé par les autorités administratives et il marche tant bien que mal. Toutefois, de façon unanime, il a été retenu de ne pas fixer un modèle harmonisé pour les plateformes ou les Collèges. La Plateforme nationale promeut la flexibilité, la souplesse et l'adaptabilité en fonction des spécificités des plateformes locales ou des Collèges ;
- Le rôle des ARD est à renforcer dans la structuration et le fonctionnement des plateformes locales. Ces bras techniques des collectivités territoriales sont bien outillés pour jouer le rôle d'impulsion et d'accompagnement de telles initiatives. Un animateur de plateforme locale peut être financièrement pris en charge par l'ARD qui bénéficie déjà de cotisations des collectivités territoriales ;
- Malgré ces contraintes de mobilisation de ressources et de fonctionnement, l'assistance a invité le COPIL à appuyer le processus de mise en place de telles plateformes au niveau des différentes régions, pour un meilleur maillage du territoire national.
- Les plateformes locales permettent à la PNGF d'institutionnaliser une stratégie sacrosainte consistant à s'adapter aux réalités locales, à rompre avec les approches uniformes tout en valorisant les dynamiques territoriales.

Session 5: Validation de la Note méthodologique de l'étude sur les dynamiques et les pratiques foncières locales (cf. annexe n°02)



La gouvernance foncière au Sénégal est à un tournant critique, caractérisée par une série de défis complexes qui entravent le développement durable et la sécurité juridique des acteurs locaux. La Loi sur le Domaine National de 1964, bien qu'étant le principal instrument de régulation, souffre de difficultés d'appropriation par les acteurs et d'une prédominance de

logiques coutumière.

Cette situation, exacerbée par l'échec des tentatives successives de réforme foncière au cours des trente dernières années, a engendré une incertitude généralisée sur les droits fonciers. Il en résulte une pluralité de systèmes de référence (coutumiers, légaux) peu articulés, alimentant des conflits d'usage récurrents et freinant les investissements, tant pour les exploitations familiales que pour les agro-industries.

A côté des conflits d'usage liés à la diversité des intérêts des acteurs, les arrangements fonciers locaux (achat-vente, location, métayage, etc.) se développent et deviennent de plus en plus dynamiques tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, la question des leviers pertinents pour les réguler reste peu travaillée. C'est pour répondre à ces défis que, la Plateforme Nationale de Dialogue sur la Gouvernance Foncière (PNGF) a engagé, avec l'appui du PROCASEF, la réalisation d'une étude sur les dynamiques et pratiques foncières locales au Sénégal.

Cette étude est portée par le Collège de la recherche du comté de pilotage de la PNGF, qui regroupe les principales universités et institutions de recherche du pays (ENSA, ESEA, ISRA, IPAR, UADB, UGB, UIDT, UASZ, UGB, UCAD, USSEIN, ...). Toutefois, la coordination des activités de recherche est assurée par les universités, membres du collège de la recherche en fonction de leur domaine d'expertise et de la proximité avec la zone d'étude concernée. L'équipe de mise en œuvre va s'adjoindre de tout autre membre de la plateforme ou du COPIL dont l'intervention reste pertinente. En sus, dans un souci d'une meilleure appropriation du projet par les acteurs locaux, l'équipe va aussi s'appuyer sur les connaissances et expertises locales.

L'objectif de l'étude est de produire des évidences scientifiques pour alimenter le processus de réforme foncière. L'étude se concentrera sur les zones d'intervention du PROCASEF, assurant ainsi une pertinence opérationnelle et une synergie avec les actions de développement en cours.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont les suivants :

- Dresser une situation de référence des pratiques d'arrangements dans les zones de l'étude : typologie et modalités des arrangements,
- Identifier/Analyser les types de formalisation/sécurisation issus des arrangements ;
- Proposer des pistes permettant aux pratiques locales d'alimenter le processus de réforme foncière.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'étude compte répondre aux questions de recherche ci-dessous :

- Quels sont les types d'arrangements fonciers les plus fréquents ?
- Quels sont les processus de construction des arrangements fonciers ?
- Quelles sont les parties prenantes et leurs logiques dans le processus des arrangements fonciers ?
- Quels sont les conflits et risques potentiels résultant des arrangements fonciers et les modalités de résolution ?
- Quelles sont les pratiques et formalisations existantes ?
- Quelles sont les pratiques d'arrangements qui pourront alimenter la réforme foncière ?
- Quels types de formalisation appropriés ?

La détermination des zones de l'étude a été faite suivant les critères de choix qui suivent :

- Fréquence des pratiques d'arrangements fonciers ;
- Enjeux miniers ;
- Importance de l'enjeu foncier lié au potentiel foncier, hydraulique, agricole et touristique ;
- Activités fortement dépendantes du foncier et des pratiques locales ;
- Proximité avec une université membre du collège de la Recherche ;
- Prise en compte de la diversité des zones éco-géographiques du Sénégal ;
- Intervention dans des communes partenaires du PROCASEF.

Les communes suivantes sont présélectionnées dans la zone d'intervention du PROCASEF :

- **Grand Dakar** : Mont Rolland, Méouane, Nguéniène, Notto Gouye Diama et Taiba Ndiaye
- **Vallée du fleuve Sénégal** : Ndiayène Pendao, Guédé Village, Ngith et Diama
- **Casamance** : Diémbéring, Oukout et Coubalan
- **Boundou** : Bandafassi, Tomboronkoto, Missirah, Balla et Sinthiou Malème
- **Bassin arachidier** : Fimela, Keur Samba Gueye, Toubacouta, Latmingué, Keur Mboucki, Ngogom et Ngoye

La mission exploratoire permettra de confirmer ou d'infirmer le choix des communes et des expériences à capitaliser, de valider et d'affiner le cadrage de l'étude.

Grappes	Grand Dakar	Vallée du Fleuve Sénégal	Casamance	Boundou	Bassin arachidier
Départements	Tivaouane et Mbour	Podor et Dagana	Oussouye et Bignona	Tamba et Kédougou	Fatick, Diourbel, Kaolack et Kaffrine
Communes choisies	A déterminer après la mission exploratoire				
Coordonnateurs zonaux	UIDT	UGB	UASZ	USSEIN	UCAD/ESEA
Coordonnateur général		IPAR			

Au terme de l'étude, il est attendu les livrables suivants :

- Une note de revue documentaire ;
- Un rapport d'analyse ;
- Une note politique.

Les débats qui ont suivi cette présentation ont été très riches. Des recommandations et suggestions ont été formulées en vue de l'amélioration de la Note méthodologique.

- Le projet Seen Suuf intervenant dans les régions de Kaolack et Kaffrine a déjà mené des études similaires dans les communes de Latmingué et de Keur Mboucki. Est-il pertinent de reprendre les mêmes communes pour ces études ? Ces études déjà réalisées peuvent servir de données secondaires pour les autres communes.
- Le découpage ou zone d'étude n'est pas assez représentatif. Seul le département de Oussouye est choisi dans la Casamance, alors que le département de Bignona compte plus de communes dans la région (19 communes). Le département de Oussouye qui est choisi est le plus petit département de la région de Ziguinchor. Le département d'Oussouye ne comprend que cinq communes avec la plus petite superficie (891 km²) et la plus petite population. Bignona regorge de vastes massifs forestiers et d'importantes zones humides.

- Dans le cadre de ces études, il faudra travailler avec les commissions domaniales, les services du cadastre et des domaines, Elevage et Eaux et forêts ainsi que les chefs de village.
- Certains ont proposé le choix de zones où les conflits fonciers sont récurrents et de zones où des arrangements ou bonnes pratiques sont citées en exemple (Mont Rolland, vallée du fleuve etc.).
- Il serait pertinent aussi de choisir des zones de transhumance et des communes qui ont adopté des conventions locales pouvant être considérées comme des modèles réussis.
- Il faut prendre en compte des cas spécifiques comme les rizières en Casamance qui sont aménagées par les populations elles-mêmes, ainsi que les forêts et les zones humides dans les localités ciblées. Le ciblage peut être élargi en dehors des zones d'intervention du PROCASEF (bailleurs de cette étude).
- L'étude peut prendre en compte toutes les catégories foncières (agricole, pastoral, irrigué, minier....) etc.

En définitive et suite aux éclairages du Collège de la recherche, il a été retenu que les communes ciblées ne sont pas encore définitivement retenues. Les critères pertinents soulevés seront explorés dans le choix définitif des communes. En outre, la revue documentaire prévue permettra de recenser toutes les études antérieures réalisées dans la même problématique. Le délai et les moyens étant limités, l'étude n'a pas l'ambition de toucher toutes les régions. De même, l'étude ne pourra pas embrasser toutes les pratiques ou arrangements locaux. Le focus sera mis sur des modèles d'entente ou de conventions locales et non toutes les transactions foncières pratiquées.

Session 6: Contribution de la PNGF aux réformes en cours



Cette session de réflexion répond à une demande des autorités de disposition de propositions et orientations émanant de ce cadre multi-acteurs, de réflexion, de partage, de dialogue et d'élaboration de consensus nationaux en vue de l'amélioration de la gouvernance du foncier au Sénégal.

Elle a été introduite par une note de

cadrage présentée par Zakaria Sambakhé.

Cette présentation ((cf. annexe n°03) termine par une question posée à l'assistance : **Quelles pourraient être les grandes orientations de la prochaine réforme foncière ?**

Deux Groupes de travail ont été constitués pour une réflexion en profondeur. La restitution des propositions des deux Groupes de travail ont donné les résultats suivants. (*Résultats travaux de groupe cf. annexe 04*).

❖ Points communs majeurs (convergences)

Domaines	Convergences observées entre les deux groupes
Gouvernance foncière décentralisée	Les deux groupes insistent sur la décentralisation de la gestion foncière, confirmant le rôle central des collectivités territoriales. <i>Consensus sur le maintien du principe de la gouvernance locale prévu par la loi sur le domaine national.</i>
Clarification et harmonisation du cadre juridique	Accord sur la nécessité d'une cohérence des textes (codes, décrets, lois) régissant le foncier. <i>Les deux groupes recommandent une mise en cohérence normative et l'application effective des textes existants.</i>
Sécurisation foncière	Constat partagé sur l'insécurité foncière et de la nécessité de la régularisation (immatriculation partielle ou ciblée). <i>Volonté d'assurer une meilleure traçabilité et transparence des droits fonciers.</i>
Rôle accru des services techniques et des acteurs locaux	Accord pour élargir les commissions domaniales communales aux services techniques et autres acteurs locaux pertinents afin d'améliorer la légitimité et la qualité des décisions.
Participation communautaire	Consensus sur le renforcement de la participation des communautés locales dans la gestion foncière, notamment à travers des conseils de village/quartier et des mécanismes inclusifs.
Accès équitable au foncier	Les deux groupes soulignent la marginalisation des femmes et des jeunes et la nécessité de mesures correctrices :

(femmes et jeunes)	aménagements dédiés, politiques d'inclusion, justice sociale et équité foncière.
Mise en valeur des terres	Reconnaissance commune du flou juridique sur la notion de "mise en valeur" et appel à clarifier ce concept par arrêté préfectoral ou par la réglementation nationale.
Lutte contre la mal gouvernance foncière	Les deux groupes pointent la mauvaise gestion, les conflits et l'opacité comme causes majeures de tensions et plaident pour une plus grande transparence, traçabilité et redevabilité dans la gestion foncière.
Référence aux travaux antérieurs	Volonté commune de capitaliser les résultats des réformes précédentes (CNRF, Groupe thématique foncier, etc.) plutôt que de repartir de zéro.
Protection du domaine national et des générations futures	Accord sur le maintien du caractère inaliénable du domaine national et sur la préservation du patrimoine foncier communautaire pour les générations à venir.

❖ **Points de divergence (désaccords ou nuances d'approche)**

Domaines	Positions divergentes ou contrastées
Immatriculation des terres	- Groupe 1 : favorable à une immatriculation au cas par cas, notamment au nom des collectivités territoriales avant attribution aux investisseurs. - Groupe 2 : divergence interne : certains prônent le passage au droit réel généralisé pour favoriser l'investissement, tandis que d'autres s'y opposent fermement pour préserver l'esprit du domaine national.
Droit d'usage et droit réel	- Groupe 1 : souhaite maintenir le droit d'usage, mais en l'adaptant pour permettre l'investissement (notamment par les PPP). - Groupe 2 : débat entre le maintien strict du droit d'usage et l'introduction de droits réels communautaires ou individuels pour sécuriser les investissements.
Transactions foncières	- Groupe 1 : ne traite pas explicitement la question des transactions foncières. - Groupe 2 : aborde la question de manière frontale, certains plaident pour une ouverture contrôlée (transactions internes à la communauté), d'autres maintenant l'interdiction de la vente.
Approche vis-à-vis de l'investissement privé	- Groupe 1 : met l'accent sur le partenariat public-privé responsable entre collectivités, communautés et investisseurs. - Groupe 2 : se montre plus prudent, craignant les accaparements et appelant à des garde-fous stricts, voire à l'interdiction de la vente de terres agricoles aux étrangers.
Étendue de la réforme	- Groupe 1 : propose des ajustements et harmonisations techniques dans le cadre existant. - Groupe 2 : envisage des réformes plus structurelles et audacieuses, incluant la révision du statut des droits réels, la régularisation massive et la redéfinition de la mise en valeur.

Obligation de résidence	- Groupe 1 : souhaite supprimer la condition de résidence pour l'attribution de terres. - Groupe 2 : ne s'est pas prononcé explicitement sur ce point.
Degré de formalisation souhaité	- Groupe 1 : propose un renforcement administratif (SIF, registres, organigrammes, textes types). - Groupe 2 : se concentre davantage sur les pratiques de terrain (POAS, plans cadastraux, implication directe des communautés).

Les deux groupes abordent le foncier à partir de préoccupations différentes mais complémentaires :

- Le Groupe 1 adopte une approche institutionnelle et organisationnelle, centrée sur la décentralisation, la cohérence juridique et la gouvernance locale.
- Le Groupe 2 met davantage l'accent sur les problèmes concrets du terrain : insécurité foncière, conflits, régularisation, et pratiques communautaires.

Leurs propositions tracent les contours d'une réforme équilibrée combinant :

- Sécurisation juridique et institutionnelle,
- Inclusion sociale et participation locale,
- Ouverture maîtrisée à l'investissement,
- Préservation du domaine national comme patrimoine collectif

Session 7: Instruments de communication

Monsieur Aly FAYE, Responsable de la communication du Secrétariat du COPIL, a présenté les outils de communication développés pour le compte de la Plateforme.



Des efforts sont déjà consentis par la Plateforme en matière de communication. Il s'agit notamment de l'ouverture d'un site (foncierausenegal.info), conception de supports comme des Kakémono, des plaquettes de présentation, une charte graphique pour une harmonisation visuelle, création d'un Bulletin d'information semestrielle, un groupe watshapp du copil et pour chaque collège. Malgré tous ces efforts, l'assistance a formulé des pistes d'amélioration de la

communication interne et externe de la Plateforme :

- Mettre à jour la mailing list du COPIL afin de mieux partager avec les nouveaux membres ;
- Alimenter et mettre à jour le site de la Plateforme (verser dans le site les rapports d'ateliers, les études, les résumés des études etc.);
- Explorer davantage la communication digitale pour toucher le maximum de personnes en temps réel ;
- Réfléchir sur une stratégie à mettre en place pour une meilleure remontée des données/expériences des plateformes locales vers la plateforme nationale. Ce qui permet de mieux capitaliser les pratiques et expériences des plateformes locales en vue de leur diffusion même à l'étranger ;
- La communication devra bénéficier de plus de moyens pour faire face à ces défis et attentes ;
- Diversifier les partenariats et mettre l'accent sur les contributions en nature (payer des temps d'antennes au niveau des organes de presse) ;
- Redynamiser le réseau des journalistes sur le foncier ;
- Les collègues, les plateformes ou simples membres de la Plateforme peuvent utiliser le site pour faire des publications de leurs productions scientifiques.
- Remobiliser les chargés de communication des organisations membres et renforcer la Cellule de communication qui a été mise en place ;
- La Cellule ne doit pas être dans une posture d'attentiste, mais devra aller vers les collègues et les plateformes locales recueillir leurs données en vue de leur capitalisation/exploitation ;
- Renforcer les échanges avec les communautés locales (ateliers communautaires, émissions radios, caravane) ;
- Maintenir le logo de la Plateforme dans les documents, tout en remettant les logos des organisations membres dans les documents de la Plateforme afin de mieux renforcer la légitimité de celle-ci ;
- La Cellule communication travaillera avec les plateformes locales sur les messages et canaux appropriés à utiliser en fonction de la zone et des thématiques abordées ;
- Mettre à jour le plan de communication du COPIL (implication des radios communautaires et web Tv local, négociation de temps d'antenne au niveau des

télévisions, créer des groupe WhatsApp, créer un LinkedIn pour la plateforme etc...) ;

- Certains ont proposé la création d'un Collège "Presse et communication" pour mieux renforcer la communication de la Plateforme;
- Valorisation des activités des membres de la plateforme (menées hors Plateforme) sur le site internet ;
- Avoir des relais communicationnels au niveau des plateformes locales ;
- Créer des espaces de dialogues entre collèges.

Session 8 : Convergences partenariales (échanges avec la PTF et projets fonciers)

L'ensemble des PTF de la Plateforme ont réaffirmé leur disponibilité à accompagner ce cadre de promotion du dialogue multi acteurs.

La **Coopération allemande** a apporté son appui à l'endroit de la plateforme notamment dans le cadre de la promotion de plateformes locales dans le bassin. Depuis sa mise en place, le projet Seen Suuf de la GIZ s'inscrit dans cette dynamique. Ce projet a accompagné le processus de mise en place et de renforcement des capacités des plateformes locales de Kaolack et de Kaffrine. Le projet Seen Suuf (qui intervient dans les régions de Kaolack et Kaffrine) travaille également sur des thématiques qui interpellent directement la Plateforme nationale telles les réserves foncières, les droits fonciers collectifs et les pôles territoires, le foncier pastoral, l'harmonisation des outils fonciers au Sénégal, la prise en charge des changements climatiques dans la gestion du foncier, la délimitation des communes. Au-delà des appuis actuels de Seen Suuf pour la Plateforme, toutes autres activités de la Plateforme en lien avec ces thématiques pourront bénéficier de l'accompagnement du projet Seen Suuf.

Le **PROCASEF** (2021-2026), financé par la Banque Mondiale, intervient dans 138 communes au Sénégal. Ce projet a l'ambition d'accélérer la sécurisation du foncier en milieu rural, d'améliorer le système d'enregistrement foncier et de finaliser la dématérialisation du registre foncier électronique au niveau rural. PROCASEF considère le dialogue comme un instrument pertinent à l'atteinte de ces résultats. A ce titre, la Plateforme est érigée en partenaire stratégique. Elle a bénéficié d'un appui diversifié du PROCASEF (appui à la structuration, à la tenue des fora fonciers, des plateformes locales, réalisation d'études scientifiques etc...).

La **FAO** a contribué à la mise en place de la Plateforme. En effet, la Plateforme a été mise en place, suite à l'adoption des Directives Volontaires en 2012. La FAO était chargée de promouvoir la diffusion des Directives au Sénégal. En partenariat avec les acteurs du foncier, la Plateforme a été mise en place et s'appelait d'ailleurs à l'époque "Plateforme nationale de promotion des Directives volontaires". Ceci pour dire que la FAO reste un partenaire stratégique de la Plateforme. Plusieurs projets de la FAO sur la promotion des directives volontaires ont été portés par la Plateforme ou des organisations membres de la Plateforme. Cette dynamique est à renforcer. C'est ainsi que le projet RIPOSTES a appuyé la mise en place de plateformes locales. Il a été aussi annoncé le lancement par la FAO du projet « Promouvoir les plateformes multi-acteurs pour soutenir l'adoption des produits politiques du CSA ». La Plateforme sera mise à contribution.

La SAED/Projet DELTA à travers des projets mis en place avec l'appui de l'**AFD** va appuyer la redynamisation de la Plateforme de Matam et appuie présentement le processus de mise en place de la plateforme de Dagana. Elle a invité la PNGF à assurer le lead dans la mutualisation des initiatives des projets, la capitalisation de certaines dynamiques (articulation des outils de planification spatiale, forte implication dans le processus d'harmonisation des outils fonciers etc...).

L'ILC a réaffirmé son engagement à accompagner cette dynamique nationale multi acteurs qui a fini de démontrer son utilité et ses performances dans la promotion du dialogue et la mise en débat des questions foncières dans une approche inclusive et participative. La forte prise en compte des préoccupations des communautés locales entre en droite ligne de la vision de ILC dont le seul but est "la gouvernance foncière pour et avec les gens, en répondant aux besoins et en protégeant les droits de ceux qui vivent sur et de la terre".

Session 9: Planification/ feuille de route 2025-2026.

En attendant d'être affinées par le Secrétariat technique, les propositions ci-après ont été formulées par le COPIL :

❖ Consolidation institutionnelle et viabilité financière de la PNGF

Le COPIL recommande de définir une stratégie de mobilisation de ressources propres et endogènes, afin d'assurer la pérennité financière et opérationnelle de la PNGF. Cette stratégie devra privilégier la diversification des partenariats techniques et financiers, le développement de services à valeur ajoutée et la mutualisation des moyens avec les plateformes locales.

❖ Renforcement de la gouvernance inclusive de la PNGF

Il est proposé de renforcer la représentativité et la participation effective des femmes et des jeunes au sein des collèges et des plateformes locales.

❖ Plaidoyer

Il est suggéré de mener un plaidoyer structuré pour une plus grande ouverture de la CCOD aux représentants de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales.

❖ Faire une évaluation poussée des plateformes locales

L'accompagnement des plateformes locales dans leur fonctionnement administratif et technique demeure une priorité afin d'assurer leur ancrage institutionnel durable et leur capacité de redevabilité.

❖ Évaluation et redevabilité stratégique de la PNGF

Le COPIL préconise la réalisation d'une évaluation approfondie du fonctionnement des plateformes locales et du Plan stratégique national de la PNGF, en vue de mesurer

les performances atteintes, d'identifier les écarts et de formuler des recommandations d'ajustement. Ces évaluations constitueront une base pour la révision du plan stratégique et la définition d'une nouvelle feuille de route opérationnelle.

❖ **Planification et mise en œuvre**

Le COPIL recommande la reconduction et l'actualisation des activités de la précédente feuille de route qui demeurent pertinentes au regard du contexte actuel, d'accompagner les Collèges et les plateformes locales dans leur fonctionnement et de stabiliser la contribution de la PNGF à la réforme foncière ; Enfin, la tenue du Forum Foncier National en 2026 est envisagée comme un jalon majeur de dialogue politique et de valorisation des acquis, marquant une étape importante dans le processus de réforme foncière nationale.

Par ailleurs, l'organisation d'un atelier de capitalisation et de partage d'expériences avec d'autres plateformes nationales (DYTAES, GDSP, CRAFS, gouvernance de l'eau et gouvernance alimentaire et nutritionnelle) permettra de renforcer la cohérence intersectorielle des interventions et la visibilité des résultats de la PNGF.

Session 10 : Préparation du forum national sur le foncier

Cette session consistait à recueillir les avis et suggestions des participants pour choisir une thématique générale de réflexion, le lieu et la période du prochain forum foncier national.

Propositions de thématiques générales de réflexion

- **Proposition 1** : Réforme foncière et référentiels politiques (Sénégal 2050, Stratégie Nationale de Développement etc.)
- **Proposition 2** : Réforme foncière et souveraineté alimentaire
- **Proposition 3** : Foncier et contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) ;
- **Proposition 4** : Foncier et changement climatique ;
- **Proposition 5** : Réforme foncière, Souveraineté alimentaire et investissements agricoles ;
- **Proposition 6** : Sécurisation des régimes fonciers (habitat, agricole, pastoral, forestier etc...)

Propositions de lieu

- **Proposition 1** : Zone des Niayes ;
- **Proposition 2** : Dakar ;
- **Proposition 3** : Ziguinchor ;
- **Proposition 4** : Matam ;
- **Proposition 5** : un Pôle territoire.

- ✚ **Propositions de période :** premier trimestre 2026 avec possibilité de glissement en fonction de l'actualité foncière.

Toutes ces propositions seront transmises au Secrétariat technique qui fera une analyse croisée des différentes propositions de thématiques et appréciera les modalités pratiques et d'ordre organisationnel de chaque lieu proposé.



Vue d'ensemble de la salle

Session 11 : Cérémonie de clôture

Trois allocutions ont été prononcées lors de cette cérémonie de clôture.

M. Demba SOW du PROCASEF a rappelé la disponibilité des PTF ici présents à poursuivre leur accompagnement en direction de cette Plateforme multi acteurs de dialogue. Tout en respectant l'autonomie de la Plateforme, les PTF ont invité celle-ci à définir des modalités d'appui du dialogue au niveau national et territorial qui seront soumises aux PTF, dans le cadre d'une feuille de route d'appui aux questions de gouvernance foncière au Sénégal. M. SOW a magnifié la qualité des échanges avant d'inviter les acteurs des zones retenues dans le cadre des études sur les pratiques locales à faciliter les équipes dans la collecte de données de terrain.

Honorable Samba DANG, Député, par ailleurs Président di Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement (REPES), a commencé par saluer la générosité intellectuelle qui a marqué cet atelier, avant de préciser que l'Assemblée Nationale peut être considérée comme partenaire stratégique de la Plateforme nationale de Dialogue sur la Gouvernance Foncière, en ce sens qu'elle compte participer activement aux activités et porter le cas échéant le plaidoyer de certaines préoccupations de la PNGF. Honorable a proposé quelques pistes de

réforme du code général des collectivités territoriales, de la loi sur le domaine national avant de faire un plaidoyer pour une reconnaissance des droits fonciers coutumiers et une correction rapide des incohérences territoriales.

Monsieur Tanor Meissa DIENG, Président de la PNGF a remercié les partenaires qui accompagnent la PNGF ainsi que tous les participants qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ce conclave de trois jours. M. DIENG dira que l'Etat a annoncé une réforme foncière, il était alors important pour la PNGF de se positionner et d'accompagner l'Etat dans ce processus de réflexion et de formulation de propositions de réforme. Il a salué la recommandation consistant à inscrire la Plateforme dans une dynamique de travailler dans toutes les ressources naturelles et ne pas se focaliser exclusivement sur le foncier en mettant de côté les secteurs connexes à cette thématique centrale. Il a invité le comité technique à travailler davantage pour un renforcement de la plateforme aussi bien sur le plan stratégique qu'opérationnel, du fait de la confiance dont elle jouit auprès des autorités étatiques. C'est sur ces mots, que M. DIENG a clôturé la retraite annuelle de la Plateforme tout en souhaitant un bon retour à chaque participant.

ANNEXES :

Annexe 1 : Réflexions d'amélioration de la fonctionnalité des collèges

Collège des organisations de la société civile  Thierno SALL (Enda Pronat) rapporteur
Propositions de structuration et fonctionnement Ce Collège est une représentation du CRAFS au sein de la Plateforme. Il s'inspire de la structuration du CRAFS : - Comité de pilotage souple et informel composé des leaders des organisations membres du collège ; - Comité technique souple et informel composé des experts des organisations ; - Une organisation lead assure la coordination et l'animation du collège avec une coordination tournante d'une périodicité d'une année.
Propositions activités majeures - Élaborer une feuille de route à adapter en fonction du contexte et des enjeux fonciers ; - Capitaliser et valoriser les actions individuelles des organisations membres du collège ; - Organiser des séances de dialogues sur les propositions du CRAFS au niveau local et national (atelier, fora, émissions radios) ; - Contribuer à l'élaboration du projet de décret pour l'application du nouveau code pastoral ; - Plaidoyer pour une bonne implication du CRAFS et des acteurs à la base sur la prochaine réforme foncière ; - Veiller à la prise en compte des propositions du CRAFS dans les dispositions de la réforme prochaine ; - Soutenir les victimes des accaparements irresponsables de terres ; - Faire la promotion de l'accès sécurisé des femmes et des jeunes au foncier ; - Organiser un cadre de dialogue multi acteurs sur les investissements agricoles responsables (Etat- OSC- secteur privé, collectivités territoriales, etc.) ; - Promouvoir la gestion durable des terres ; - Soutenir les initiatives individuelles des organisations membres du collège ; - Mener des missions de benchmarking dans d'autres pays sur le fonctionnement des plateformes de dialogue multi acteurs ; - Participer aux rencontres internationales portant sur le foncier et autres thématiques émergentes ; - Organiser des activités de suivi évaluation des activités du Collège.

Suggestions générales d'amélioration

- Trouver des plages de collaboration avec les autres collèges pour éviter les cloisonnements ;
- Tenir des réunions périodiques (présentielles ou virtuelles) ;
- Définir un système d'information et de communication interne pour faciliter les échanges entre membre du collège (en lien avec le comité technique de la Plateforme).

Collège des élus



Mamadou DIOUF (UAEL) rapporteur

Propositions de structuration et fonctionnement

- La présidence est assurée par l'union des associations des élus locaux (UAEL) ;
- Les autres membres sont l'Association des Maires du Sénégal (AMS), l'Association des Départements du Sénégal (ADS), le Réseau des élus locaux du Sénégal (REELS) et le Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement (REPES)

Propositions activités majeures

- Organiser une réunion de cadrage avec tous les membres du collège des élus ;
- élaborer un plan d'action budgétisé ;
- Organiser des débats thématiques périodiques par le biais des plateformes locales ;
- Organiser un atelier de réflexion et de partage sur les pôles territoires, l'acte 4 de la décentralisation et la réforme foncière ;
- Renouveler et renforcer la collaboration entre les élus locaux et le réseau des parlementaires sur l'environnement ;
- Inciter les autres zones à mettre en place des plateformes locales ;
- Organiser un atelier de renforcement de capacités destiné aux membres du collège sur le contentieux foncier et les techniques de résolution des conflits ;
- Organiser des ateliers de renforcement de capacités des élus au niveau des plateformes locales.

Suggestions générales d'amélioration

- Appui à la mise en oeuvre du plan d'action du collège des élus par le COPIL ;
- Organiser une réunion du collège avant chaque activité majeure de la PNGF ;
- Tenir des réunions de compte rendu après chaque COPIL ;
- Réorganiser le groupe WhatsApp et l'animer.

□□□□□□

Collège de la Recherche



*Ndèye Yandé NDIAYE (IPAR) et Diogoye DIOUF (Université Iba Der THIAM de Thiès)
rapporteurs*

Propositions de structuration et fonctionnement

- *Coordination tournante limitée à un mandat d'une année*

Propositions activités majeures

- *Réalisation d'études sur commande ou sur proposition des membres du Collège ;*
- *Dérouler et restituer les études sur les arrangements fonciers dans les cinq grappes (PROCASEF) ;*
- *Cartographie des structures de recherches et démarche d'intégration des non-membres dans le Collège ;*
- *Animations scientifiques : présentation de résultats d'études, partage d'expérience, développement de thématiques etc.*
- *Élaboration de notes politiques.*

Suggestions générales d'amélioration

- *Organisation de réunion de présentation du bilan annuel des Collèges auprès du COPIL ;*
- *Organisation de réunion semestrielle (juin et décembre) ;*
- *Intégration du comité de rédaction du Bulletin d'information au COPIL.*

□□□□□□

Collège du secteur privé



Ibrahima FALL (Club des Investisseurs du Sénégal) rapporteur

Propositions de structuration et fonctionnement

- Mettre en place des critères d'adhésion, par exemple : appartenance au secteur privé formel, engagement actif, capacité à contribuer aux débats sur la gouvernance foncière ;
- Le Collège est composé des membres suivants : CNP, CNES, CCIAD, MDES, ONGES, UNACOIS, REAL et GES.
- Quatre de ces membres (CCIAD, CNES, MDES et ONGES) sont désignés comme représentants au sein du COPIL.
- Bureau sommaire avec un président et un rapporteur ;
- Réunions trimestrielles du Collège pour échanger sur les problématiques d'accès au foncier et coordonner les positions du secteur privé
- Chaque réunion est sanctionnée par un compte rendu. Partage de ce compte rendu et autres informations avec l'ensemble des membres du Collège et du COPIL.

Propositions activités majeures

- Plaidoyer : Élaboration de notes de plaidoyer pour la sécurité foncière, la simplification des procédures, la reconnaissance des droits fonciers des entreprises formelles
- Veille juridique : Suivi des textes réglementaires (réformes, décrets, arrêtés, etc.) pouvant affecter l'environnement foncier des entreprises ;
- Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques (ex : PDIDAS, projets PPP réussis, zones économiques spéciales) ;
- Organiser un forum sur "foncier et investissement" : mise en débat des conditions d'un accès sécurisé au foncier pour les entreprises, avec des recommandations concrètes pour les réformes à venir ;
- Réaliser une étude comparative sur les pratiques foncières favorables à l'investissement : identification de modèles réussis en Afrique ou ailleurs pour sécuriser les investisseurs privés sans exclure les communautés locales ;
- Soutenir la politique de dématérialisation des procédures foncières afin d'accélérer le traitement des dossiers, réduire les fraudes et améliorer la transparence ;
- Contribuer à la réalisation d'une cartographie des zones d'activités économiques afin d'anticiper les conflits d'usage et d'encourager la planification territoriale concertée ;
- Appuyer la vulgarisation et le respect des vocations des sols pour une meilleure compréhension et application des plans d'occupation des sols.

Suggestions générales d'amélioration

- Introduire des règles claires sur la composition, les rôles et le mandat des collèges dans la Charte de la Plateforme (Pour renforcer la légitimité et la lisibilité de l'organisation) ;
- Harmoniser la fréquence des réunions entre collèges pour encourager la coordination inter-collèges ;
- Mettre en place un système de communication inter-collèges afin de fluidifier les échanges et favoriser la réactivité ;
- Encourager la co-construction de positions entre secteurs, ce qui est de nature à renforcer la crédibilité des propositions portées à l'État ;
- Renforcer la transparence du fonctionnement du COPIL en vue de gagner la confiance des parties prenantes et favoriser l'engagement durable du secteur privé ;
- Transmettre régulièrement la position commune du secteur privé sur les projets de réformes foncières. L'une des principales contraintes auxquelles le secteur privé est confronté dans l'investissement est d'ordre foncier.

□□□□□□

Collège des partenaires techniques et financiers (PTF)



Ousmane DIOP (GIZ, Coopération allemande) rapporteur

Propositions de structuration et fonctionnement

- Le Collège des PTF devrait être une émanation du sous-groupe des PTF sur le foncier ;
- la FAO et la GIZ sont choisies comme représentants du sous-groupe des PTF et constituant le Collège des PTF au sein du COPIL ;
- le Collège a un statut d'observateur et de conseil tout en veillant à la cohérence, à la complémentarité et à la synergie d'actions des différents PTF.

Propositions activités majeures

- Accompagner le processus d'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal ;
- Organiser une réunion entre le sous-groupe des PTF sur le foncier et la PNGF afin de définir des cadres de collaboration et de synergie d'action sur les questions de gouvernance foncière au Sénégal notamment avec les processus de réformes ;
- Définir avec la PNGF les modalités d'appui du dialogue au niveau national et territorial ;

- Définir une feuille de route des PTF sur les questions de gouvernance foncière au Sénégal.
Suggestions générales d'amélioration
- Formaliser la représentation du collège des PTF par le Sous-groupe des PTF sur le foncier au Sénégal.

Collège du secteur public  Mamadou DIOUF (ANAT/Kaffrine) rapporteur
Propositions de structuration et fonctionnement • Définir les mandats du collège (rôles et responsabilités, missions...) ; • Le modèle organisationnel ci-après est retenu : - <u>Présidence</u> (tournante) ; - <u>Secrétariat</u> qui s'occupe de l'animation globale, du reporting, de la gestion documentaire et du suivi des décisions - <u>Comité technique</u> chargé de l'instruction des dossiers, de la rédaction de notes d'orientation/positions ; - <u>Groupes Thématiques</u> : production technique spécialisée (TDR, matrices de risques, projets de guides). - <u>Des points focaux régionaux</u> pour assurer la liaison avec les plateformes locales, la consolidation des besoins et le suivi des plans d'action locaux. • Désigner au niveau de chaque structure membre un point focal du collège (par acte officiel) pour faciliter le suivi ; • organiser régulièrement des réunions (présentiel ou en ligne).
Propositions activités majeures • Elaborer une feuille de route ou un plan de travail ; • définir et mettre en œuvre une stratégie de Fundraising (collecte de fonds) ; • mener une cartographie exhaustive des structures devant faire partie du Collège ; • organiser un Atelier de structuration du collège (échanger et valider le modèle organisationnel et les mandats) ; • installer le bureau et les Groupes thématiques du Collège ; • organiser des rencontres annuelles d'échanges avec les autres Collèges sur les enjeux et défis en lien avec le foncier et les autres thématiques adressées par la PNGF ; • organiser des sessions de réflexion sur des thématiques spécifiques (élargies) ;

- réaliser en collaboration avec le Collège de la Recherche des études sectorielles sur le foncier ;
- capitaliser les résultats et bonnes pratiques des structures membres ;
- dresser la cartographie et le diagnostic des pratiques foncières dans les collectivités territoriales (cadastre, conflits, affectations) ;
- mener une étude d'impact des réformes foncières sur les populations ;
- participer aux rencontres de la PNGF ;
- mener des activités de plaidoyer pour la promotion de la bonne gouvernance foncière ;
- Activités techniques et juridiques :
 1. Proposition d'harmonisation et de modernisation du cadre légal et réglementaire
 Diagnostic comparatif des textes existants ;
 Élaboration de propositions de révision ou d'harmonisation (valorisant les avancées et productions de la PNGF mais tenant compte des spécificités et postures du secteur public);
 Organisation d'ateliers multi-acteurs de validation des propositions.
 2. Proposition d'amélioration des procédures de gestion foncière
 Cartographie des procédures actuelles ;
 Élaboration de guides et procédures standardisées ;
 Formation des services déconcentrés et des communes.
 3. Renforcement et accompagnement de la prévention et de la gestion des conflits fonciers
 Mise en place d'un protocole d'alerte/anticipation et de médiation rapide ;
 Formation de médiateurs régionaux et mise en relation avec les plateformes locales.

Suggestions générales d'amélioration

- Mettre à contribution les structures membres pour le financement des activités du Collège (cotisations annuelles ou subventions) ;
- mettre en place des canaux de communication dédiés (groupe Whatsap, mailing list...) ;
- développer des stratégies de coordination/synergies avec les autres collèges (conduite d'activités, co-rédaction de notes de position ou plaidoyer, etc.) ;
- renforcer les capacités des membres des collèges sur le droit foncier sénégalais ;
- Renforcer les moyens techniques et financiers des différents collèges ;
- Veiller à la pérennisation des collèges au sein de la Plateforme.

Annexe 2 : Note méthodologique étude sur les dynamiques et pratiques foncières locales au Sénégal

I- CONTEXTE DE L'ETUDE

Au Sénégal, plusieurs pratiques et dynamiques foncières locales se développent dans un contexte marqué par de multiples défis et enjeux ayant des implications sur la gouvernance foncière. La loi sur le domaine national, principal instrument de réglementation de la gestion foncière, a connu de nombreuses difficultés d'application du fait de l'inachèvement de son opérationnalisation (certaines dispositions n'ont pas été suffisamment clarifiées) et par le fait qu'elle n'a jamais été totalement acceptée par les populations. Des tentatives de réforme foncière sont restées sans suite depuis une trentaine d'années, le Gouvernement du Sénégal s'est efforcé à plusieurs reprises de réformer sa politique foncière, sans avancée majeure, n'arrivant pas à mettre en œuvre des recommandations issues de ces processus consensuels. La conséquence observée est une diversité de référentiels sur le foncier et qui sont peu articulés, une incertitude sur les droits fonciers, source de conflits, craintes et in fine de freins aux investissements des exploitations familiales et des agro-industries.

A côté des conflits d'usage liés à la diversité des intérêts des acteurs, les arrangements fonciers locaux (achat-vente, location, métayage, etc.) se développent et deviennent de plus en plus dynamiques tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, la question des leviers pertinents pour les réguler reste peu travaillée. Au Sénégal, peu de travaux académiques ont été réalisés, pour prendre en charge ces pratiques locales et dynamiques foncières. C'est pour répondre à ces défis que la réalisation d'une étude sur les dynamiques et pratiques foncières locales au Sénégal, a été identifiée comme activité phare dans le cadre du protocole COPIL/PROCASEF, dont le portage est délégué au collège " Recherche" (ENSA, ESEA, ISRA, IPAR, UADB, UGB, UIDT, UASZ, UGB, UCAD, USSEIN, ...) du comité de pilotage de la Plateforme nationale sur la Gouvernance Foncière.

La mission du Collège de la recherche (universités et structures de recherche) s'articule autour de trois points essentiels : i) Production de connaissances autour de deux sous axes : veille scientifique et réponse aux commandes ; ii) Animation scientifique et vulgarisation ; et iii) Formation/sensibilisation avec un focus sur le renforcement de capacité des membres du collège et ceux de la plateforme. Ce Collège a tenu une retraite pour définir les axes prioritaires de recherche, les zones d'intervention ainsi que la démarche méthodologique de l'étude.

Vu que le contexte actuel de la gouvernance foncière au Sénégal laisse apparaître plusieurs enjeux et défis prioritaires à prendre en charge notamment la compétition pour l'accès et l'usage de la terre et des conflits fonciers récurrents, le développement de pratiques de gestion et de transactions foncières non réglementaires, l'existence de pratiques de marchés et/ou d'arrangements fonciers non formalisés, très dynamiques en milieu rural comme péri-urbain.

A cet effet, le collège a ciblé prioritairement comme thématiques de recherche les pratiques locales endogènes principalement les arrangements et transactions foncières.

Cette présente note conceptuelle définit la stratégie de mise de mise en œuvre de cette étude.

II- OBJECTIFS DE L'ETUDE

Globalement, l'étude vise à analyser les dynamiques foncières locales notamment la question des arrangements fonciers dans le but de proposer des éléments d'amélioration consensuelle de la gestion foncière garantissant les droits et devoirs de chacune des parties prenantes. Il s'agit plus précisément d'analyser la pratique des arrangements fonciers afin d'éclairer sur leur typologie, leurs modalités opérationnelles de mise en œuvre.

De façon spécifique, il s'agira de :

- *Dresser une situation de référence des pratiques d'arrangements dans les zones cibles de l'étude : typologie et modalités des arrangements,*
- *Identifier les types de formalisation et de sécurisation des arrangements ;*
- *Proposer des pistes permettant aux pratiques locales d'alimenter le processus de réforme foncière.*

III- QUESTIONS DE RECHERCHE

Pour la réalisation de ces objectifs, l'étude compte répondre aux questions de recherche ci-dessous :

- *Quels sont les types d'arrangement foncier les plus fréquents ?*
- *Quels sont les processus de construction des arrangements fonciers ?*
- *Quelles sont les parties prenantes et leurs logiques dans le processus d'arrangements fonciers ?*
- *Quels sont les conflits et risques potentiels résultant des arrangements fonciers ?*
- *Quelles sont les pratiques et formalisations existantes ?*
- *Quelles sont les conditions pour des arrangements justes, équitables et sécurisés pouvant alimenter la réforme*

IV- ZONES, PORTAGE & CIBLES DE L'ETUDE

Le choix des zones de l'étude a été faite suivant les critères qui suivent :

- *Fréquence des pratiques d'arrangements fonciers ;*
- *Importance de l'enjeu foncier lié au potentiel foncier, hydraulique, agricole et touristique ;*
- *Activités fortement dépendantes du foncier et des pratiques locales ;*
- *Proximité avec une université membre du collège de la Recherche ;*

- *Prise en compte de la diversité des zones éco-géographiques du Sénégal ;*
- *Intervention dans des communes partenaires du PROCASEF.*

Le portage des activités de recherche est assuré par les universités, membres du collège de la recherche en fonction de leur domaine d'expertise et de leurs proximités avec la zone d'étude concernée. L'équipe de mise en œuvre va s'adjoindre de tout autre membre de la plateforme ou du COPIL dont l'intervention reste pertinente. En sus, dans un souci d'une meilleure appropriation du projet par les acteurs locaux, l'équipe va aussi s'appuyer sur les connaissances et expertises locales.

La combinaison de ces paramètres permet de décliner le tableau suivant :

Zone éco-géographique	Niayes	Vallée du Fleuve Sénégal	Casamance	Boundou	Bassin arachidier
Départements	Tivaouane et Mbour	Podor et Dagana	Oussouye et Bignona	Tamba et Kédougou	Fatick, Diourbel et Kaolack
Commune choisies	A déterminer après la mission exploratoire				
Coordonnateurs zonaux	UIDT	UGB	UASZ	USSEIN	UCAD/ESEA
Coordonnateur général		IPAR			

Les cibles de cette étude sont composées des collectivités territoriales, l'administration territoriale, les propriétaires terriens, les exploitants, la société civile, les ouvriers agricoles (Sourga), les structures de recherche, les structures d'appui, les autorités locales, les intermédiaires et courtiers locaux.

V- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Une démarche participative et collaborative sera privilégiée au niveau local avec les acteurs cibles pour leur pleine participation pendant la recherche de terrain. Afin de garantir la légitimité sociale des activités envisagées, la méthode d'intervention va prendre en compte les réalités socioculturelles de chaque zone ciblée en lien avec la question sensible des droits fonciers légitimes et les intérêts de chaque groupe d'acteurs. Ainsi, toutes ces activités seront menées avec l'implication et la valorisation des compétences et personnes ressources locales notamment à travers la mobilisation d'animateurs fonciers locaux.

La démarche méthodologique sera structurée autour de six principales activités.

Activité 1 : Revue documentaire

Elle consistera en un travail de collecte et d'analyse de la documentation scientifique et de la littérature. Cette phase permettra de documenter l'état des connaissances de

la thématique de recherche ainsi que des enjeux, afin d'établir une base de connaissances. La première action consistera à recenser la littérature nationale et internationale afin de guider les recherches ultérieures. Il sera fait un inventaire de la littérature existante (études et travaux scientifiques) sur les thématiques de recherche. Cette activité sera complétée par des enquêtes approfondies. Une note de synthèse de la revue documentaire sera enfin élaborée.

Activité 2 : Mission exploratoire

Pour établir la situation de référence, afin de mieux stabiliser les objectifs de l'étude, une mission de diagnostic exploratoire sera organisée dans les cinq grappes d'intervention du PROCASEF notamment dans les départements de Tivaouane, Mbour, Podor, Dagana, Oussouye, Bignona, Tambacounda, Kédougou, Fatick, Diourbel et Kaolack . Il s'agira de réaliser des enquêtes qualitatives à travers des entretiens semi-directifs, avec des informateurs clés, parties prenantes de la gouvernance foncière, autorités administratives et locales, leaders communautaires, membres d'organisations de femmes, de producteurs, de jeunes, d'éleveurs, d'investisseurs, etc.

Cette mission exploratoire permettra de réaliser un diagnostic préliminaire dans les zones d'intervention de l'étude, de confirmer ou d'infirmer le choix des zones et des expériences à capitaliser, de valider et d'affiner le cadrage de l'étude.

Activité 3 : Recherche de terrain (enquête approfondie)

Cette étape de recherche de terrain se caractérise par la conduite d'une série de sous-activités.

Activité 3.a : Conception des outils de collecte de données

Les données seront collectées grâce à la combinaison de méthodes qualitative et quantitative et les outils de collecte seront :

- Questionnaires d'enquête ;
- Guides d'entretien pour les entretiens semi structurés individuels et les focus groups (leaders paysans, exploitants, propriétaires terriens, GIE, GPF...) ;

Activité 3.b : Formation des enquêteurs et animateurs fonciers

Des sessions de formation seront organisées pour les enquêteurs (dont des étudiants) et les animateurs fonciers. Ces sessions seront l'occasion de renforcer leurs capacités sur la thématique abordée dans le cadre de l'étude et la prise en main des guides d'entretiens et du logiciel de collecte utilisé pour renseigner le questionnaire d'enquête.

Activité 3.c : Collecte de données

La phase de collecte nécessitera un séjour de terrain dans les zones d'intervention de l'étude. Des enquêtes quantitatives et/ou qualitatives permettront de documenter les contextes, les typologie et modalités des arrangements fonciers ainsi que les possibilités de formalisation.

Activité 3.d : Traitement et analyse de données

Cette activité est scindée en 3 phases : une phase de traitement, une phase d'analyse et la rédaction du rapport.

Activité 4 : Restitution des résultats de recherche et correction au niveau local

Pour une validation sociale des résultats de la recherche, des ateliers de restitution seront organisés au niveau local. Ces ateliers réuniront les cibles de l'enquête et permettront d'exposer les résultats pour une validation, une correction et d'éventuels amendements, d'observations et recommandations.

Activité 5 : Validation des résultats par le collège de la recherche et restitution auprès du COPIL

Le collège de la recherche va assurer un contrôle qualité pour une validation scientifique des résultats de l'étude. Cette étape sera suivie par la tenue d'un atelier de restitution auprès du COPIL de la PNGF.

Activité 6 : Tenue d'un atelier national de partage des résultats de l'étude

Cet atelier va regrouper les parties prenantes autour du foncier, des personnes ressources et des partenaires techniques et fonciers. A travers cet atelier, seront aussi discutées d'autres thématiques notamment les propositions de réformes alimentées par des données de terrain.

Activité 7 : Élaboration de note politique

Une note politique sera élaborée sur la base résultats de l'étude afin de constituer un document de plaidoyer. Cette note sera destinée aux décideurs pour alimenter le contenu de la réforme foncière.

VI- EQUIPE DE RECHERCHE / ROLE ET RESPONSABILITE

Le COPIL en tant que bras technique de la plateforme va assurer le suivi de la mise en œuvre des activités et jouera un rôle principal dans la vulgarisation auprès des différentes parties prenantes au niveau local.

Le collège "Recherche" est chargé du pilotage de l'étude à travers : i) l'élaboration de la note conceptuelle, la validation de la revue documentaire, des outils d'enquête et de rapport d'analyse. Le collège soumet au COPIL les résultats de l'étude et la note politique.

L'IPAR, va assurer la coordination globale de l'étude. En ce sens, il fournit un coordonnateur scientifique de l'étude. Au niveau de chaque zone d'intervention, une

université membre du COPIL assure la conduite de l'étude avec la mobilisation d'un enseignant-chercheur qui sera le chargé d'études devant assurer la coordination locale et la supervision des travaux de recherche. Chaque université devra mobiliser une équipe d'enquêteurs composée de deux étudiants (M2 ou doctorant) et de deux animateurs fonciers choisis au niveau des communes d'intervention.

Le tableau ci-dessous précise les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe ainsi que le temps de travail qui sera consacré.

Membres	Nbre	Rôles et responsabilités
Coordination scientifique	1	- Mise en commun et consolidation de la revue documentaire - Coordination de l'élaboration des outils d'enquêtes - Supervision des ateliers locaux de validation - Revue et consolidation des rapports d'analyse par grappe - Organisation de l'atelier de validation du collège - Mise en commun et consolidation du rapport d'analyse final - Organisation de l'atelier final - Elaboration de la note politique
Coordonnateurs zonaux	5	- Encadrement et validation de la revue documentaire - Elaboration des outils de collecte - Choix des étudiants et des animateurs fonciers - Formation des enquêteurs - Supervision de la collecte de données - Elaboration des rapports d'analyse par grappe - Conduite des ateliers locaux de validation - Consolidation du rapport d'analyse provisoire - Appui à l'élaboration de la note politique
Etudiants	10	- Elaboration de la Revue documentaire - Collecte de données - Exploitation des données et élaboration de rapport de collecte - Participation aux ateliers de restitution
Animateurs	10	- Facilitation de l'identification et la mobilisation des cibles à enquêter - Participation à la collecte et à l'exploitation de données - Mobilisation des acteurs locaux pour les ateliers - Gestion logistique des ateliers locaux de validation

VII- LIVRABLES ATTENDUS

Au terme de l'étude, il est attendu les livrables suivants :

- Une note de revue documentaire ;
- Un rapport d'analyse ;
- Une note politique.

VIII- CALENDRIER, DUREE DE L'ETUDE

La durée maximale de l'étude est estimée à 6 mois, soit d'août 2025 à juin 2026. Le tableau qui suit détermine la périodicité de réalisation des activités.

ACTIVITES	DUREE	PERIODE
Activité 1 : Revue documentaire	1 mois	Du 18 août au 17 septembre 2025
Mission exploratoire	6 jours	Du 18 au 28 septembre 2025
Elaboration des outils de collecte	3 jours	Du 29 sept au 1 ^{er} oct. 2025
Réunion du collège de la recherche pour validation des outils	1 jour	2 octobre
Formation des enquêteurs	2 jours	7 et 8 octobre
Collecte de données	21 jours	13 au 02 nov.
Traitement et analyse de données et élaboration du rapport provisoire	2 mois 15 jours	03 nov. au 17 janvier 2026
Activités	Durée	Période
Restitution des résultats de recherche et correction au niveau local	5 jours	20 au 25 janvier 2026
Consolidation des rapports	15 jours	25 janv. au 08 fév.
Réunion du collège de la recherche pour validation du rapport d'étude (en ligne)	1 jour	10 fév.

<i>Restitution auprès du COPIL des résultats de l'étude</i>	<i>1 jour</i>	<i>fév. et mars 2026</i>
<i>Activité 5 : Tenue d'un atelier national de partage des résultats de l'étude</i>	<i>0,25 mois</i>	<i>Avril 2026</i>
<i>Activité 6 : Élaboration de la note politique</i>	<i>0,25 mois</i>	<i>Avril 2026</i>

ANNEXE 3 : NOTE INTRODUCTIVE SUR LA RÉFLEXION POUR LA RÉFORME FONCIÈRE

1. Éléments de contexte

La gestion du foncier au Sénégal est aujourd'hui confrontée à des transformations profondes liées à divers facteurs :

- **Réduction des assiettes foncières :**
 - Effets des **changements climatiques** ;
 - **Salinisation** des terres ;
 - **Urbanisation galopante** et création de pôles territoriaux ;
 - **Recrudescence des conflits fonciers** dans les zones rurales et périurbaines.
 - **Avancée du front urbain :**
 - Changement de vocation des terres initialement agricoles vers l'habitat pour sécuriser le patrimoine foncier familial ;
 - Monétarisation croissante de la terre dans les zones urbaines et périurbaines ;
 - Privatisation des terres au bénéfice de promoteurs immobiliers, réduisant l'assiette foncière agricole.
 - **Ruée vers les terres par des investisseurs privés**, entraînant une compétition accrue et des tensions communautaires.
 - **Suspension de certaines transactions foncières** sur le littoral et dans les zones conflictuelles, en attente de clarification du statut foncier.
-

2. Rappel du processus de réforme foncière

L'histoire récente du Sénégal témoigne de plusieurs tentatives de réforme foncière restées sans suite définitive :

Année	Événement / Initiative
1996	Élaboration d'un Plan d'action foncier proposant trois options (statu quo, mixte, libérale) — classé sans suite.
2004	La LOASP annonçait une réforme foncière dans les deux ans suivant son entrée en vigueur.
2005	Commission nationale de réforme du droit de la terre dirigée par le Pr. Seigne Diop.
2012	Commission nationale sur la réforme foncière : large concertation, document final non appliqué.
2012	Décret n°2012-396 du 27 mars 2012 instituant le Numéro d'Identification Cadastral (NICAD) et fixant ses modalités de mise en œuvre.
2020	Élargissement de la compétence des délibérations foncières aux préfets et gouverneurs.
2022	Décret n°2022-2307 du 30 décembre 2022 instituant les droits collectifs .

Objectif général de la politique foncière :

Impulser une gestion foncière équitable et transparente, garantir la sécurité foncière des populations, favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles, sécuriser les fonciers, promouvoir des activités économiques viables et impulser un développement harmonieux des territoires urbains et ruraux.

3. Projets à incidences foncières

a) PDIDAS

- Favoriser le développement d'une agriculture **commerciale inclusive**.
- Promouvoir une **gestion durable** des terres agricoles.

b) SEEN SUUF

- Sécuriser les **droits collectifs** et inscrire les droits de plusieurs bénéficiaires.
- Garantir les **droits d'usage des éleveurs et pasteurs**.
- Améliorer la prise en charge des **réserves foncières publiques** dans les communes.

c) PROCASEF (Projet Cadastre et Sécurisation Foncière)

- Accélérer la sécurisation du foncier rural par des **délibérations sécurisées NICAD**.
 - Améliorer le système d'enregistrement et **formaliser les droits fonciers**.
 - Finaliser la **dématérialisation du registre foncier électronique** en milieu rural.
-

4. Enjeux de la réforme foncière

*La gestion foncière au Sénégal suscite des **intérêts divers et souvent concurrents**. Une future réforme foncière doit impérativement intégrer les **enjeux multidimensionnels** suivants :*

- **Enjeu démographique** : pression accrue sur la terre du fait de la croissance rapide de la population.
 - **Enjeu de sécurisation** : nécessité de clarifier les droits d'usage et de propriété.
 - **Enjeu sécuritaire** : prévention des conflits communautaires et territoriaux.
 - **Enjeu climatique** : adaptation aux changements environnementaux et préservation des ressources naturelles.
 - **Enjeu de digitalisation** : modernisation et dématérialisation des procédures foncières pour plus de transparence et de traçabilité.
-

5. Orientations des nouvelles autorités

Les orientations politiques récentes inscrites dans le **Référentiel Sénégal 2050** annoncent une nouvelle réforme foncière centrée sur :

- **La sécurisation des droits fonciers** des populations urbaines et rurales ;
- **La promotion des revenus locatifs** sur le foncier rural ;
- **La facilitation de l'investissement privé** dans le secteur agricole ;
- **La stabilisation des assiettes foncières** dans les zones portuaires susceptibles d'accueillir des activités industrielles.

Ces orientations s'inscrivent en cohérence avec les autres réformes en cours : LOASPH, Acte 4 de la décentralisation, etc.

6. État des lieux thématique

Thématiques clés	Constats / Enjeux actuels
Décentralisation et gouvernance foncière	Nécessité de clarifier les pouvoirs d'approbation et les mécanismes de contrôle.
Droits d'usage des terres	Importance de préserver les droits coutumiers tout en permettant des investissements sécurisés.
Obligation de résidence	Sujet à redéfinir dans le contexte de la mobilité et de l'investissement rural.
Possibilité d'immatriculation	Immatriculation sélective envisagée pour renforcer la sécurité foncière.
Mise en valeur personnelle ou familiale	Besoin d'une définition légale harmonisée pour encadrer les affectations et les usages.

7. Questions ouvertes pour la réflexion

1. Quelles devraient être les grandes orientations d'une réforme foncière tenant compte des éléments de contexte et des enjeux identifiés ?
2. Quelle contribution spécifique la PNGF peut-elle apporter à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette future réforme ?

ANNEXE 4 : RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE SUR LA REFORME FONCIERE



Constitution en Groupes de travail

Groupe 1

Etat des lieux	Pistes de réformes
<i>Décentralisation de la gouvernance foncière et pouvoir d'approbation des terres</i>	<i>Principes à consolider avec les retouches ci-après :</i> - <i>Délivrance systématique du NICAD avant délibération du conseil ;</i> - <i>Institutionnaliser des conseils de quartier/village ;</i> - <i>Mise en cohérence de tous les codes et autres textes qui régissent le foncier ;</i> - <i>Elargir systématiquement les commissions domaniales communales aux services techniques et autres acteurs locaux pertinents ;</i> - <i>Procéder à la délimitation/reconnaissance des limites communales ;</i> - <i>Intégrer le service foncier dans l'organigramme type des collectivités territoriales ;</i> - <i>Mise en place du Système d'information foncière dans toutes les communes conformément à la vision gouvernementale de dématérialisation des procédures foncières.</i> - <i>prendre un texte adoptant des modèles de registre et de dossier fonciers prévus par l'article 21 du décret 72-1288.</i>
<i>Droits d'usage des terres prévu par la loi sur le domaine national</i>	- <i>Maintenir le droit d'usage, tout en l'adaptant et l'encadrant avec des dispositions permettant l'investissement ;</i> - <i>Logique de gestion collective des ressources naturelles en maintenant le droit d'usage ;</i> - <i>Promouvoir le partenariat public-privé avec un modèle d'investissement responsable (partenariat entre les collectivités territoriales, les communautés locales et les investisseurs).</i>
<i>Obligation de résidence</i>	- <i>Élargir les affectations foncières à tout sénégalais sans critère de résidence</i>

Groupe 2

Etat des lieux	Pistes de réforme/amélioration
<i>Forte ampleur de l'insécurité foncière dans les occupations à usage d'habitation en milieu rural et urbain</i>	<i>Procéder à une régularisation foncière systématique des occupations à usage d'habitation (immatriculation). Déjà prévue par la loi portant code de l'urbanisme, la régularisation foncière est une "transformation des statuts juridiques de l'occupation du sol de manière à ce que les ayants droits aient des titres de propriété ou des droits réels (article 2).</i>
<i>Récurrence des conflits entre investisseurs privés et communautés locales</i>	<i>Proposer des arrangements fonciers locaux "gagnant-gagnant" entre communautés locales, collectivités territoriales et investisseurs.</i>
<i>Interdiction des transactions foncières dans la loi sur le domaine national</i>	- <i>Accorder des «droits réels communautaires/collectifs» qui n'autorisent que des transactions entre membres de la communauté des résidents.</i> - <i>Certains proposent de passer du droit d'usage au droit réel pour faciliter l'investissement privé et promouvoir la fiscalité foncière, d'autres membres de ce Groupe rejettent l'octroi généralisé de droits réels sur les terres du domaine national.</i>
<i>Absence de définition de la notion de mise en valeur et faiblesse du taux de mise en valeur</i>	- <i>Amener les préfets à prendre des arrêtés définissant la notion de mise en valeur conformément à l'article 10 du décret 72/1288 qui prévoit un arrêté du Préfet pour fixer les conditions de mise en valeur minimale.</i> - <i>Renforcer les capacités des ruraux dans la mise en valeur des terres agricoles</i>
<i>Existence d'acquis, des documents de réforme existent déjà (Groupe thématique sur le foncier, Commission du droit de la terre, Commission nationale de réforme foncière etc.)</i>	<i>S'appuyer sur les résultats de ces différentes commissions de réforme antérieures et les contextualiser.</i>
<i>Existence d'un potentiel foncier arable mais dégradé</i>	<i>Développer une bonne politique de restauration, de régénération et de récupération des terres dégradées</i>
<i>Contraintes d'accès au foncier pour les investisseurs privés</i>	- <i>Renforcer la synergie et la collaboration des communautés locales dans les zones économiques spéciales (ZES) ;</i> - <i>Intégrer les modèles des ZES et ZAI dans le processus de réformes foncières ;</i> - <i>Nécessité d'une sécurisation foncière pour garantir les investissements ;</i> - <i>Permettre des arrangements autorisant des "locations" ou autres transactions facilitant des ententes entre communautés locales et investisseurs.</i>
<i>Principes fondamentaux de la loi sur le domaine national à maintenir</i>	- <i>Maintien de la décentralisation de la gouvernance foncière ;</i> - <i>Maintien de l'interdiction de la vente ;</i>

	- Maintien du patrimoine foncier dans la communauté afin de tenir compte des intérêts des prochaines générations.
Situation de mal gouvernance et d'insécurité foncière	- Exiger un plan cadastral pour chaque parcelle au niveau communal; - Faire un état des lieux des terres immatriculées ; - Mettre en place des POAS dans toutes les communes pour une meilleure maîtrise de la vocation de chaque zone dans les communes et veiller à leur application rigoureuse ; - Impliquer directement les communautés locales dans le processus d'affectation ou de gestion des terres rurales ; - Renforcer la structuration de la participation des communautés au niveau villageois.
	○
Accaparement des terres agricoles par des étrangers	- Interdire la vente de terres agricoles aux étrangers.
Etat des lieux	Pistes de réforme/amélioration
Forte ampleur de l'insécurité foncière dans les occupations à usage d'habitation en milieu rural et urbain	Procéder à une régularisation foncière systématique des occupations à usage d'habitation (immatriculation). Déjà prévue par la loi portant code de l'urbanisme, la régularisation foncière est une "transformation des statuts juridiques de l'occupation du sol de manière à ce que les ayants droits aient des titres de propriété ou des droits réels (article 2).
Récurrence des conflits entre investisseurs privés et communautés locales	Proposer des arrangements fonciers locaux "gagnant-gagnant" entre communautés locales, collectivités territoriales et investisseurs.
Interdiction des transactions foncières dans la loi sur le domaine national	- Accorder des «droits réels communautaires/collectifs» qui n'autorisent que des transactions entre membres de la communauté des résidents. - Certains proposent de passer du droit d'usage au droit réel pour faciliter l'investissement privé et promouvoir la fiscalité foncière, d'autres membres de ce Groupe rejettent l'octroi généralisé de droits réels sur les terres du domaine national.
Absence de définition de la notion de mise en valeur et faiblesse du taux de mise en valeur	- Amener les préfets à prendre des arrêtés définissant la notion de mise en valeur conformément à l'article 10 du décret 72/1288 qui prévoit un arrêté du Préfet pour fixer les conditions de mise en valeur minimale. - Renforcer les capacités des ruraux dans la mise en valeur des terres agricoles
Existence d'acquis, des documents de réforme existent déjà (Groupe thématique sur le foncier, Commission du droit de la terre, Commission nationale de réforme foncière etc.)	S'appuyer sur les résultats de ces différentes commissions de réforme antérieures et les contextualiser.

<i>Existence d'un potentiel foncier arable mais dégradé</i>	<i>Développer une bonne politique de restauration, de régénération et de récupération des terres dégradées</i>
<i>Contraintes d'accès au foncier pour les investisseurs privés</i>	- Renforcer la synergie et la collaboration des communautés locales dans les zones économiques spéciales (ZES) ; - Intégrer les modèles des ZES et ZAI dans le processus de réformes foncières ; - Nécessité d'une sécurisation foncière pour garantir les investissements ; - Permettre des arrangements autorisant des "locations" ou autres transactions facilitant des ententes entre communautés locales et investisseurs.
<i>Principes fondamentaux de la loi sur le domaine national à maintenir</i>	- Maintien de la décentralisation de la gouvernance foncière ; - Maintien de l'interdiction de la vente ; - Maintien du patrimoine foncier dans la communauté afin de tenir compte des intérêts des prochaines générations.
<i>Situation de mal gouvernance et d'insécurité foncière</i>	- Exiger un plan cadastral pour chaque parcelle au niveau communal; - Faire un état des lieux des terres immatriculées ; - Mettre en place des POAS dans toutes les communes pour une meilleure maîtrise de la vocation de chaque zone dans les communes et veiller à leur application rigoureuse ; - Impliquer directement les communautés locales dans le processus d'affectation ou de gestion des terres rurales ; - Renforcer la structuration de la participation des communautés au niveau villageois.
<i>Accaparement des terres agricoles par des étrangers</i>	- Interdire la vente de terres agricoles aux étrangers.

PHOTOS



*La voix des femmes a été bien entendue contre la marginalisation foncière de cette couche importante de la population
(Joséphine Ndao de AJS et Mme Cissé de CICODEV)*



Revue presse

<https://www.youtube.com/live/07bJUshXfj4?si=eUhpJkfq2EqglHyI>



Le foncier est un domaine de compétence transféré. C'est pourquoi, nous sommes constamment interpellés par les populations et sommes obligés de répondre à leurs préoccupations. La plateforme nous offre un instrument essentiel de co-construction, de production de solutions adaptées. Nous comptons sur elle pour aider à consolider le dialogue national autour de la gouvernance foncière.

Dr Abdoul Aziz Mbodj
Maire de Ndidieng (Région de Kaolack) et représentant de l'UAEL



Le PROCASEF soutient le dialogue national sur le foncier, en partenariat avec la plateforme depuis la formulation du projet. Il appuie ses activités, dont l'étude sur les dynamiques foncières locales, thème central de cette retraite visant à améliorer la gestion foncière de manière consensuelle. Le projet salue l'implication de cinq universités publiques, de l'IPAR et de l'ISRA, rappelant qu'un véritable dialogue sur le foncier doit se nourrir d'expériences avérées et des résultats de Recherche.

Demba Sow
Responsable Formation et Dialogue Multi-Acteurs
Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF)



Depuis sa création en 2014, la PNGF s'est imposée comme un espace incontournable de dialogue multi-acteurs, réunissant l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations paysannes, la société civile, le secteur privé, les universités et centres de recherche, ainsi que nos partenaires techniques et financiers. Cette diversité est la richesse même de la plateforme et la clé de son efficacité : elle permet de construire des consensus, d'accompagner les réformes et de promouvoir une gouvernance foncière responsable, inclusive et durable.

Dr Laure TALL
Directrice Exécutive IPAR



La vision qui a été déclinée par les plus hautes autorités de l'Etat tend à aller vers l'élaboration d'une gouvernance inclusive qui prend en compte les droits des communautés locales tout en permettant d'avoir un environnement sain favorisant l'investissement inclusif et durable au service du développement du pays. Il était nécessaire d'avoir un cadre de dialogue inclusif et transparent entre l'ensemble des acteurs pouvant faire des propositions permettant à l'autorité de prendre les bonnes décisions en termes de gouvernance foncière.

Djibril Diop
Directeur de Cabinet du Ministre, Secrétaire d'Etat à l'encadrement paysan, représentant le Ministre de l'Agriculture de la souveraineté alimentaire et de l'élevage